

COMMISSIE VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

van

WOENSDAG 21 OKTOBER 2015

Namiddag

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

Après-midi

De vergadering wordt geopend om 15.38 uur en voorgezeten door de heer Brecht Vermeulen.
La séance est ouverte à 15.38 heures et présidée par M. Brecht Vermeulen.

De **voorzitter**: Vraag nr. 5175 van mevrouw Temmerman wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

01 Vraag van mevrouw Karin Temmerman aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de informatisering bij de geïntegreerde politie" (nr. 5585)

01 Question de Mme Karin Temmerman au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'informatisation de la police intégrée" (n° 5585)

01.01 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de minister, in 2016 en 2017 plant u grote investeringen met het oog op de informatisering van de geïntegreerde politie, de i-Police. Oorspronkelijk was het de bedoeling om de gemeenschappelijke modernisering van de ICT te financieren via een nieuwe verdeelsleutel van de tweede schijf van het Verkeersveiligheidsfonds. Daarop is er zeer veel reactie gekomen van de lokale besturen. Er was niet echt een bereidheid daartoe. U bent daar dan ook van afgestapt.

Voor vele lokale besturen is dat goed nieuws, maar de vraag is dan hoe de modernisering wel gefinancierd zal worden. Heel veel lokale zones hebben namelijk absoluut nood aan de vernieuwing van de ICT. Ik kreeg de reactie dat men de voorbije jaren bleef wachten op de ontwikkeling of vernieuwing van een aantal belangrijke projecten, zoals de personeelsbeheerstool GALOP en de toepassing ISLP.

Daarnaast kondigde de nieuwe directie van de informatica ook weer de realisatie van nieuwe projecten aan, zoals de interactie met het internetplatform en het mobiel werken voor politiemensen op het terrein. Uit het vorige kunnen wij opmaken dat vernieuwde ICT, en vooral het geïntegreerd zijn ervan, echt zeer belangrijk is, vandaar mijn vragen.

Kunt u voor alle zekerheid nogmaals bevestigen dat de financiering van i-Police niet langer zal gebeuren via een wijziging van de verdeelsleutel van het Verkeersveiligheidsfonds? Is er ondertussen een oplossing gevonden voor de financiering?

Kunt u een stand van zaken geven van de ICT-projecten bij de geïntegreerde politie die momenteel lopen of eventueel in de toekomst geïmplementeerd zullen worden?

01.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Temmerman, in antwoord op uw eerste vraag kan ik u bevestigen – meestal bevestig ik ook wat ik heb gezegd – dat de financiering van i-Police niet zal gebeuren via een wijziging van de verdeelsleutel in de tweede schijf van het Verkeersveiligheidsfonds.

Ik ben ook blij te begrijpen dat het politieel informatiebeheer en de daarbij horende moderne ICT cruciaal is voor een goede politiewerking en dat u dat ook onderschrijft. Het voorgaande is immers ook mijn vaste overtuiging.

Tot op heden hebben wij enkel nog maar een begin van denkpistes over de manier van financiering van het project. Wij zullen er wel uitraken, maar de definitieve oplossing die aangeeft op welke manier een en ander

zal gebeuren, heb ik op dit moment nog niet en is zeker nog niet klaar voor communicatie. Sta mij toe het op die manier te stellen. Ik hoop echter, gezien het belang ervan, op ieders steun te kunnen rekenen, wanneer een politieke oplossing voor de financiering zal worden gepresenteerd.

Wij moeten een goede informatisering van de politie ook niet zien als een exclusieve verantwoordelijkheid van de federale politie. Het betreft een verantwoordelijkheid van allen en iedereen. Het is mijn vaste overtuiging dat, gezien de activiteiten van de lokale politie bij de ontwikkeling en het onderhoud van producten, een optimalisatie van haar kosten kan gebeuren. Ik herhaal echter dat het zeker niet de bedoeling is in de bestaande financiering van de lokale politie in te grijpen om de financiering van i-Police te doen. Ik begrijp evenwel dat ik snel duidelijkheid moet brengen over de manier waarop wij een en ander zullen financieren. Dat zal immers de vraag van vele lokale besturen zijn. Ik engageer mij dan ook om dat snel te doen.

Inzake de lopende ICT-projecten merk ik op dat een heel exhaustieve oplijsting geven van alle ICT-projecten die nu aan de gang zijn, een heel grote lijst van belangrijke en minder belangrijke projecten zou opleveren. De moeilijkheid bij de modernisering is net om de huidige systemen te onderhouden, de bestaande systemen aan de wettelijke en operationele eisen van het ogenblik aan te passen en tegelijkertijd nieuwe projecten voor te bereiden en te realiseren. Dat moet telkens met dezelfde experts gebeuren.

Niettemin zal ik een overzicht van de lopende moderniseringenprojecten geven.

Het eerste belangrijke initiatief is het interactief webplatform, dat reeds sinds half 2013 operationeel is. In de loop van 2014 migreerden wij het grootste gedeelte van de politiezones al naar dat nieuwe webplatform. Sinds april 2015 is ook de federale politie naar dat platform overgestapt. Dat is een nieuw webplatform. De initiatieven voor het anders gaan werken zijn in de loop van 2013 opgestart in samenwerking met de diensten van de Kanselarij van de eerste minister, waar het nieuwe samenwerkingsplatform werd geïnstalleerd. In 2014 werden de nodige moderniseringaanpassingen doorgevoerd zodat een vernieuwde technologie kan worden gebruikt.

Om die diensten aan de lokale politie te kunnen aanbieden, zijn de nodige goedkeuringen alsook een beslissing van de Ministerraad nodig. Een positieve beslissing van de Ministerraad wordt eerstdaags verwacht. Daarna kan een kaderovereenkomst voor de dienstverlening door de Kanselarij aan de geïntegreerde politie worden ondertekend. De eerste diensten worden dan in de maanden oktober en november 2015 federaal en lokaal aangeboden. Een verdere operationalisering van de lokale politiediensten kan dan in het najaar van 2015 volgen.

Waarover ging het? Het ging over het feit dat wij, door een audit te doen van de software waarvan de politie gebruikmaakt, merkten dat een hele reeks software, ook bij de lokale politie, eigenlijk piraatsoftware is. Versies waren niet gevuld en eigen versies werden geïnstalleerd. Wij hebben met Microsoft een globale overeenkomst gemaakt om alle software gelijk te trekken. Dit is gebeurd en ook al door de regering goedgekeurd zodat wij die diensten nu kunnen uitrollen.

De technologie voor het mobiel werken werd federaal eveneens in dezelfde periode operationeel. Ook voor het aanleveren van die dienst aan de lokale politie is de beslissing van de Ministerraad noodzakelijk geweest. Dat is een beetje complexer omdat het gaat om een wijziging van zowel de federale als de lokale systemen. De Ministerraad heeft de beslissing genomen en nu zijn we bezig met de uitrol ervan zodat de lokale zones die erop willen inspelen, ook mobiel werk kunnen toepassen.

De *intelligent policing* is een prioriteit voor de geïntegreerde politie. Ik ben ook van mening dat we er absoluut werk van moeten maken om de performantie van de politiediensten te garanderen en het hoofd te bieden aan de uitdagingen van de toekomst. Als politiezones willen samenwerken, bijvoorbeeld om nachtpatrouilles samen te zetten, is het niet zo eenvoudig om processen-verbaal van de ene zone in de andere zone te printen. De *intelligent policing* is echt wel nodig.

Zoals eerder aangegeven, moet er een oplossing voor de financiering worden gevonden. Ik zal daarvoor eerstdaags een voorstel doen.

Wat betreft de huidige personeelstoepassing die door de diensten wordt gebruikt, werd er ook voor het HRM en voor het logistische informatiebeheer een visie ontwikkeld. De uitwerking van de businesscases en de mogelijke oplossingen worden op dit moment bekeken. Er is wel degelijk een vooruitgang. Er zijn al een

aantal administratieve obstakels weggewerkt en het obstakel dat nu nog moet worden weggewerkt, is dat van de financiering. Daarvoor zal ik, zoals gezegd, binnenkort een voorstel doen.

01.03 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, het is duidelijk dat deze zaken absoluut moeten gecentraliseerd worden. Een van de problemen is immers effectief dat anders iedereen met en in zijn eigen systeem begint te werken en een aantal zaken zelf ontwikkelt, te goeder trouw, zoals nu het geval is, waardoor er communicatieproblemen ontstaan. Wij moeten dat vooral vermijden.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 4555 van mevrouw Dedry wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

Vraag nr. 5294 en vraag nr. 5323 van mevrouw Schepmans worden omgezet in een schriftelijke vraag.

02 Questions jointes de

- M. Éric Thiébaut au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la vulnérabilité de nos centrales nucléaires face aux cyberattaques" (n° 6804)

- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la vulnérabilité de nos centrales nucléaires aux cyberattaques" (n° 6834)

02 Samengevoegde vragen van

- de heer Éric Thiébaut aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de kwetsbaarheid van onze kerncentrales voor cyberaanvallen" (nr. 6804)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de kwetsbaarheid van onze kerncentrales voor cyberaanvallen" (nr. 6834)

02.01 Éric Thiébaut (PS): Monsieur le ministre, un rapport publié récemment par l'institut britannique Chatham House pointe du doigt la vulnérabilité de l'industrie nucléaire aux cyberattaques.

Pour ce groupe d'étude, le secteur nucléaire dans son ensemble serait en retard dans la prévention du risque technologique et constituerait une cible particulièrement vulnérable face à une cybercriminalité plus répandue et sophistiquée.

S'il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives de ce genre d'études concernant nos propres centrales nucléaires, il n'en demeure pas moins que cela suscite des interrogations légitimes. L'institut estime en effet que les centrales nucléaires "manquent de préparation pour affronter une urgence en matière de cybersécurité dans un incident de grande ampleur et auraient du mal à coordonner une réponse adéquate".

Pour expliquer cette situation, le rapport évoque un financement insuffisant de cette prévention, un manque de formation, une faiblesse de normes réglementaires et de culture de cybersécurité. Le rapport évoque également l'utilisation croissante du numérique dans les systèmes d'exploitation des centrales et le recours à des logiciels de série peu onéreux mais vulnérables au piratage.

Je voudrais donc vous interroger sur la préparation des centrales nucléaires belges à ce type de menaces.

Quel est, selon vous, le degré de vulnérabilité de nos centrales nucléaires aux cyberattaques et celui de l'efficacité du dispositif de protection pour les parer? Bien que des mesures soient prises, notamment dans le cadre de la stratégie de cybersécurité adoptée depuis 2012 et de l'ouverture du Centre pour la cybersécurité belge, j'aimerais savoir si des initiatives spécifiques sont prises en faveur de la protection de nos centrales nucléaires?

À cet égard, des moyens budgétaires complémentaires doivent-ils être libérés selon vous dans le cadre de cette stratégie?

02.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, Chatham House, un groupe de réflexion britannique, a publié voici quelques jours une étude portant sur la vulnérabilité des centrales nucléaires aux cyberattaques. L'institut estime que les centrales nucléaires "manquent de préparation pour affronter une

urgence en matière de cybersécurité dans un incident de grande ampleur et auraient du mal à coordonner une réponse adéquate".

Qu'en est-il du risque encouru au niveau de nos sept centrales? Quelles mesures préventives avez-vous mises en place au niveau de la cybersécurité de nos centrales? L'étude fait par ailleurs état d'une utilisation croissante du numérique dans les systèmes d'exploitation des centrales. Qu'en est-il exactement? Si cette croissance est confirmée, quelles sont les obligations des exploitants au niveau des mesures de précaution à prendre pour contrer le piratage informatique? Qu'en est-il au niveau de l'utilisation des logiciels? Quelles mesures avez-vous prises afin que les exploitants s'engagent à tout mettre en oeuvre pour se prémunir de telles attaques?

Monsieur le ministre, j'aimerais savoir enfin quelles leçons politiques vous tirez de ce rapport? Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez nous apporter.

02.03 Jan Jambon, ministre: Le rapport de Chatham House traite sans aucun doute d'une problématique sensible et d'actualité. Il convient de souligner que la situation diffère d'un pays européen à l'autre et que la protection des centrales nucléaires belges contre les cyberattaques a déjà fait l'objet d'un audit minutieux dans le cadre des tests de résistance de 2011.

Comme vous vous en rappelez peut-être, la Belgique avait décidé à l'époque d'élargir la portée de ces tests de résistance à des événements liés à l'activité humaine, notamment les cyberattaques. Les experts avaient alors vérifié les risques associés aux différents types de cyberattaques et avaient examiné si des hackers étaient en mesure de prendre le contrôle d'une centrale nucléaire.

Il ressort des résultats obtenus qu'une cyberattaque dirigée contre une centrale belge ne conduirait pas à une perte de fonction de sûreté, notamment en raison du fait que les systèmes de commande et de protection des réacteurs sont dissociés des réseaux informatiques de la centrale et de l'entreprise. De surcroît, presque tous les systèmes de commande et de protection des réacteurs utilisent une technologie analogue invulnérable aux cyberattaques.

Néanmoins, toutes les parties concernées sont conscientes que ces tests de résistance n'étaient qu'un instantané et qu'un suivi permanent de la cybersécurité s'avère indispensable eu égard à l'évolution rapide et constante dans ce domaine.

En outre, il convient de ne pas perdre de vue que la modernisation de l'informatique des centrales accroît leur vulnérabilité et que de nouveaux "malware" sont régulièrement mis au point pour s'attaquer à des systèmes industriels de type Scada (*supervisory control and data acquisition*). La Belgique suit de près les évolutions dans ce domaine et continuera à prendre les initiatives nécessaires pour veiller à protéger ses systèmes de façon adéquate.

Quoi qu'il en soit, avec la loi du 30 mars 2011 et l'arrêté royal du 17 octobre 2011, la Belgique dispose d'une réglementation spécifique en matière de protection physique des centrales nucléaires et de protection des informations classifiées et catégorisées, laquelle organise notamment les mesures de protection physique qui servent à protéger les centrales nucléaires. En vertu de cette réglementation qui constitue un élément incontournable d'une politique efficace en matière de cybersécurité, l'exploitant est responsable de la protection physique de ses centrales nucléaires. L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) veille au respect de cette réglementation.

Enfin, la Belgique est également impliquée dans le développement des différentes initiatives nationales et internationales en matière de cybersécurité. Notre pays participe par exemple à différents groupes de travail dans le giron de l'Agence internationale de l'Énergie atomique chargée d'élaborer des recommandations spécifiques en matière de cybersécurité dans le secteur nucléaire. Le suivi de cette problématique est donc assuré.

02.04 Éric Thiébaut (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces réponses rassurantes.

Il faudrait vérifier peut-être également si l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire est bien parée contre les cyberattaques. Cela pourrait expliquer comment les hackers ont modifié les avis juridiques, etc.

C'était pour plaisanter. Nous en reparlerons.

02.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'entends que sur le volet relatif à la maîtrise du réacteur, selon vous, tout est blindé mais je suis moins certain de votre réponse quant à une éventuelle attaque sur la source d'alimentation de l'installation qui provoquerait une coupure d'électricité. Que se passerait-il si des *hackers* attaquaient l'alimentation électrique de base des centrales? Je voudrais que vous preniez le temps de vérifier si cela n'a pas encore été fait. En effet, c'est aussi ce risque qui est pointé dans l'étude. Ce n'est pas seulement l'attaque sur le réacteur en lui-même mais sur l'alimentation des lieux, des salles qui doivent gérer la situation, notamment en cas de coupure d'électricité tout simplement.

Je ne sais pas si à ce sujet-là, vous avez un complément d'information à nous communiquer maintenant ou ultérieurement.

Par ailleurs, il faut rester attentif à l'évolution, comme vous l'avez dit, des tournures de ces cyberattaques.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les conditions de travail à la police de la zone de Bruxelles CAPITALE Ixelles" (n° 6315)

03 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de werkomstandigheden bij de politie van de zone Brussel HOOFDSTAD Elsene" (nr. 6315)

03.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, début septembre, la presse faisait état d'un rapport interne sur la police de la zone Bruxelles CAPITALE Ixelles. Réalisé par le Service interne de prévention et de protection du travail (SIPPT) pendant 3 mois et selon une méthodologie rigoureuse, ce rapport met en lumière des conditions de travail déplorables et des pratiques pour le moins interpellantes: locaux inadaptés et mal désinfectés, arrestations arbitraires, alcoolisme, hiérarchie injoignable, insubordination, promotions canapé.

Monsieur le ministre, comment se fait-il que le conseil de police de la zone ait appris l'existence de ce rapport dans la presse et ne dispose toujours pas d'un exemplaire? Serait-il possible d'avoir accès à ce rapport? Comme je ne doute pas que vous avez lu ce rapport avec attention, je souhaiterais par ailleurs savoir quelles suites vous comptez lui réservier. Que comptez-vous faire, et dans quels délais, pour remédier aux problèmes dénoncés, qui ont l'air assez interpellants et assez graves? Avez-vous déjà eu des contacts avec la hiérarchie concernée? Envisagez-vous de prendre des sanctions à son égard? Quelle communication a-t-elle été faite envers le personnel afin de l'assurer de la prise en compte de cet audit et des suites qui y seront données?

03.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Vanden Burre, je n'étais pas au courant de ce rapport. Toutefois, j'ai demandé des éclaircissements tant à mon administration qu'auprès de la zone de police de Bruxelles CAPITALE Ixelles.

Selon mes informations, il s'agit d'une analyse du 12 avril 2014 rédigé par le Service interne de prévention et de protection au travail, qui est organisé par la loi du 4 août 1996 sur le bien-être au travail. En principe, ce service rend directement compte au chef de corps. Ni moi ni mon administration n'avons été destinataires de ce rapport – ce qui est normal.

Cela dit, le rapport évoqué par les médias consiste en une analyse de risque psychosociale du district 3 de la zone de police réalisée entre 2013 et 2014. Sa version définitive a été communiquée au chef de corps et à l'autorité administrative locale le 12 avril 2014.

Pour rappel, une analyse de risque est un cliché instantané du personnel en vue d'optimaliser le fonctionnement du service et d'augmenter le bien-être du personnel. Par la suite, des mesures de prévention collective peuvent être prises. Elles sont alors discutées au sein du comité pour le bien-être au travail de la zone.

Vu le caractère confidentiel d'une telle analyse et afin de garantir l'anonymat, seuls les membres du comité de concertation de base, composé du collège de police et des organisations syndicales représentatives, peuvent la consulter. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de vous donner accès à ce document. C'est la loi.

Les conclusions de l'analyse avaient enregistré certaines doléances dans les domaines relevant de la communication, de la collaboration entre les services, de l'encadrement du personnel ainsi que de l'environnement de travail. Sur cette base, la zone de police a pris différentes mesures de prévention pour chacun de ces domaines. La direction du district 3 a fait le nécessaire pour communiquer ces mesures à son personnel. Plusieurs réunions de suivi sont encore planifiées.

La zone de police a pris ses responsabilités, mais doit aussi déplorer que les éléments relayés par la presse sont souvent erronés et vont à l'encontre de la philosophie ainsi que de la finalité de ce type d'analyse.

En ce moment, je ne prévois aucune mesure spécifique, puisque des dispositions préventives ont été prises au sein du comité pour le bien-être au travail. Je resterai néanmoins attentif à ce dossier.

03.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée.

Est-il possible de connaître le plan d'action et les mesures qui vont être prises? Ce serait intéressant, même si je comprends que le rapport doive rester confidentiel. De la sorte, nous pourrions suivre le dossier de près.

03.04 Jan Jambon, ministre: Comme je l'ai dit, je vais suivre le dossier. Mais le contrôle démocratique de l'employeur est du ressort du collège et du conseil de police de la zone. Je n'ai pas beaucoup de compétences en la matière. Je pense que vous y avez des représentants. Ils peuvent donc remplir leur rôle.

Je suis évidemment très préoccupé par le bien-être de nos policiers, qu'ils soient fédéraux ou locaux, mais la responsabilité du contrôle incombe au collège et au conseil de la zone.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

04 Vraag van de heer Christoph D'Haese aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de aandacht voor de hygiëne van de operationele brandweerlui" (nr. 5505)

04 Question de M. Christoph D'Haese au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'attention accordée à l'hygiène des pompiers opérationnels" (n° 5505)

04.01 Christoph D'Haese (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, begin juni hoorden wij over uw nieuwe aanbeveling voor de brandweer. Na elke blusinterventie zullen de brandweerlui hun gebruikte brandweeruniform meteen ter plaatse moeten uittrekken, teneinde het contact met kankerverwekkende stoffen zo kort mogelijk te houden.

Bij de lokale korpsen wordt deze aanbeveling alleszins toegejuicht als een stap in de goede richting. In de hulpverleningszone Zuid-Oost van de provincie Oost-Vlaanderen werd recent vergaderd met het comité voor preventie en bescherming op het werk. Het is voor iedereen duidelijk dat rookgassen met PAK's, VOC's, koolstofmonoxide en andere vreselijke stoffen zeer toxicisch zijn. Het is niet alleen de acute blootstelling aan deze stoffen die zeer cancerogenen is, maar ook de vertraagde afgifte van opgenomen stoffen in onze kledij en ander textiel zoals wageninterieurs.

Momenteel beschikt men in de zone Zuid-Oost slechts over één interventiepak per persoon. Dit maakt dat de brandweerlui alle interventions met dezelfde kledij moeten uitvoeren. Gezien het gebrek aan reservekledij kan deze niet worden gewassen tussendoor. Recente getuigenissen bevestigen dit. Niet alleen het inademen van de rookgassen vormt een probleem tijdens en na de intervention, ook de opname via de huid en in mindere mate het spijsverteringsstelsel. Bij sommige interventions komen daar nog gevaren bij zoals

asbestbrand en het branden van gevaarlijke stoffen. Voor dergelijke interventies gelden specifieke maatregelen die helaas niet kunnen worden gevolgd, omdat de brandweermannen maar over een interventiepak beschikken. Zo is er door het KCCE enkele jaren geleden een volledige procedure inzake asbest uitgewerkt die helaas niet kan gevolgd worden omdat men niet over reservekledij beschikt.

Mijnheer de minister, in vele korpsen roeit men met de riemen die men heeft. Dat siert hen, maar wij moeten ook erkennen dat de federale overheid een grote verantwoordelijkheid heeft. Ik pleit ervoor dat de federale overheid haar verantwoordelijkheid opneemt, de *good practice* bepaalt en in de nodige ondersteuning en opvolging voorziet opdat elke brandweerzone deze procedures kan toepassen.

Mijnheer de minister, ik heb hierover enkele vragen die voor een deel al in uw rondzendbrief zijn beantwoord.

Bent u het met mij eens dat het wassen van de brandweerkledij vanuit het federaal niveau beter moet worden georganiseerd? Welke stappen zijn hiervoor al gezet?

Op korte termijn pleit ik tevens voor het inrichten van een zone, per post ofwel per sectie, waar in een waslocatie kan worden voorzien. Hier kunnen bevoegde personen de kledij van de collega's op een correcte manier reinigen. Daarnaast kan men, om deeltjes van roetgassen te helpen tegenhouden, massaal maskers ter beschikking stellen na een interventie, wanneer geen perslucht meer wordt gehanteerd. Misschien is de overheid er in het verleden al te lang van uitgegaan dat de brandweerlui sowieso hun plan trekken, maar nu is het hoog tijd om onze korpsen de ondersteuning te geven die zij verdienen.

Ik weet dat u als minister van Binnenlandse Zaken onze brandweerlui een warm of moet ik zeggen een vurig hart toedraagt. Ik durf dan ook te hopen dat u spoedig werk zult maken van een allesomvattend plan om de hygiëne van onze operationele brandweerlui gevoelig en structureel te verhogen, alsook om hun veiligheid en gezondheid maximaal te vrijwaren.

04.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer de voorzitter, mijnheer D'Haese, ik kan u meedelen dat ik uw bezorgdheid deel inzake de gezondheid en de veiligheid van de brandweerlui. Dat zou er nog aan mankeren. Daarom heb ik, zoals u al zei — uw vraag dateert van voor het versturen van de rondzendbrief —, in juli een rondzendbrief gepubliceerd waarin niet alleen het reinigingsproces wordt behandeld maar waarin ook aandacht wordt besteed aan andere belangrijke thema's inzake een correcte omgang met de brandweerkledij, zoals degelijke inventarisering. Het is verwonderlijk te moeten vaststellen dat sommige korpsen hun kleding niet inventariseren en dus de ouderdom ervan niet kunnen registreren, met alle mogelijke gevolgen.

Naast degelijke inventarisering gaat het ook om de toekenning van kleurcodes, uitvoering van de spraytest, vaststelling van beschadiging, herstelling van beschadigde kledij enzovoort. Voor al die aspecten wordt aandacht gevraagd in de rondzendbrief. Ook voor het nemen van operationele maatregelen tijdens en na de interventie wordt aandacht gevraagd.

Het lijkt mij evenwel correct om hieraan toe te voegen dat de verantwoordelijkheid in de eerste plaats de werkgever toekomt, in dit geval de brandweerzones, om toe te zien op het welzijn op het werk en ervoor te zorgen dat de mensen hun werk kunnen uitvoeren in goede omstandigheden. Dat wil zeggen dat de werknemers over correcte kledij moeten kunnen beschikken en dat alle beschermingsmiddelen, zoals FFP3-maskers, ter beschikking staan, alsook ervoor te zorgen dat de interventiekledij onderhouden en gereinigd wordt.

Om de zones daarin te ondersteunen, heb ik in het bedrag van 12 miljoen, gepland als subsidie voor de aankoop van rollend materiaal, ook de kleding en de beschermingsmiddelen opgenomen. De lijst van wat er met die middelen aangekocht kan worden, bevat nu dus ook de kledij voor de brandweerlui en de persoonlijke beschermingsmiddelen. Die lijst is dus uitgebreid.

Tot slot, laat ik nieuwe wasmethoden onderzoeken, zoals het wassen met CO₂. Ik heb daartoe een werkgroep opgericht, samengesteld uit specialisten van de diverse brandweerzones, om de specificaties op te stellen, zodat mijn diensten een overheidsopdracht kunnen lanceren, waardoor de brandweerzones binnen afzienbare tijd kunnen beschikken over een alternatief. Naast het traditioneel wassen met water, zal dus ook het wassen met CO₂ kunnen worden aangeboden na die marktprocedure.

04.03 **Christoph D'Haese** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw omstandig antwoord en uw onderrichting.

Wij kijken met belangstelling uit naar de resultaten van de werkgroep. Ook de korpsen kijken uit naar de verdere ontwikkeling. Vooral over het reinigingsprocedé, de reiniging met CO₂, is al heel wat te doen geweest.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 **Question de Mme Catherine Fonck au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la disponibilité d'iode en cas d'accident nucléaire" (n° 5513)**

05 Vraag van mevrouw Catherine Fonck aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de beschikbaarheid van jodiumtabletten bij een kernongeval" (nr. 5513)

05.01 **Catherine Fonck** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, le Conseil supérieur de la Santé a publié en mars 2015 un avis concernant les accidents nucléaires, environnement et santé à l'ère post-Fukushima.

Son conseil est très clair puisqu'il précise qu'en cas d'accident nucléaire, la stratégie de protection est basée sur l'administration rapide et à grande échelle d'iode non radioactif en vue de prévenir la captation par la thyroïde de l'iode radioactif présent dans les rejets accidentels.

Il insiste sur l'élaboration et la planification d'une stratégie de distribution rapide aux populations cibles et ce, à des distances allant jusqu'à 100 kilomètres et plus du lieu de l'accident. Il insiste d'autant plus qu'il considère que les populations présentant une carence en iode courrent un plus grand risque. Ce risque est connu. On préconise en effet la distribution d'iode en cas d'accident nucléaire et nous devons y être complètement préparés.

J'ai interrogé votre collègue, la ministre de la Santé publique, sur ces questions. Pour faire court, elle me renvoie vers vous. J'ai déposé ma question au mois de juin dernier.

Monsieur le ministre, mes questions sont dès lors les suivantes.

Où en est-on dans l'élaboration et la planification d'une stratégie de distribution rapide d'iode non radioactif sur la base des recommandations du Conseil, à savoir étendre la mesure aux citoyens habitant à une distance de 100 km? Compte tenu de toutes les centrales nucléaires présentes sur le territoire belge, c'est toute la population qui devrait bénéficier d'iode; or aujourd'hui l'iode est seulement disponible pour les habitants dans un rayon de 20 kilomètres, avec des cercles limités à une population minoritaire.

Allons-nous avancer en la matière? Il s'agit à mon sens d'une protection minimale qu'il faut assurer.

05.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, pour ce qui est de la problématique de la protection de la thyroïde, différentes instances et organisations internationales et nationales ont formulé des avis. Outre l'avis du Conseil supérieur de la Santé, un avis est également attendu de la part du Conseil scientifique de l'AFCN pour ce mois-ci.

La protection de la thyroïde et la stratégie belge en la matière sont l'un des nombreux points d'attention dans le cadre de l'actualisation du plan d'urgence nucléaire fédéral en cours d'examen.

Cette problématique touche, d'une part, la compétence du ministre de la Santé publique étant donné que les comprimés d'iode ont le statut de médicament et que la distribution individuelle de ceux-ci se fait actuellement via le circuit des pharmaciens et, d'autre part, la compétence du ministre de l'Intérieur, responsable pour la coordination des dispositions du plan d'urgence nucléaire fédéral.

Je tiens à souligner qu'outre la distribution de comprimés d'iode dans la zone de 20 kilomètres autour des installations nucléaires, des stocks de comprimés d'iode sont également disponibles dans les unités de la

protection civile et qu'il existe un stock national pour la distribution pour l'ensemble du pays en fonction de la nécessité.

L'actuelle stratégie relative à la protection de la thyroïde lors des situations d'urgence nucléaire sera évaluée en fonction de son actualité. Un groupe de travail est actuellement créé en étroite concertation avec mon collègue de la Santé publique. Celui-ci sera composé des services concernés en matière de planification d'urgence et de gestion de crise, des deux départements ainsi que de l'AFCN. L'objectif de ce groupe de travail sera de formuler une proposition de stratégie aux ministres compétents et de mettre en œuvre la stratégie finalement retenue, y compris la diffusion d'informations à la population, aux médecins et aux pharmaciens. Il va de soi que les avis du Conseil supérieur de la Santé et du Conseil scientifique de l'AFCN seront pris en considération ainsi que la position de Greenpeace en la matière. À ce niveau, la protection des enfants et des femmes enceintes est toujours un point d'attention.

Enfin, la stratégie belge fera l'objet d'une concertation à la fois avec les Pays-Bas et avec l'Allemagne. Une concertation a lieu avec ces deux pays en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence nucléaire. Une prochaine réunion bilatérale avec l'Allemagne est prévue à cet effet fin de ce mois; non seulement les autorités fédérales allemandes y participeront mais le Länder Nordrhein-Westfalen et Rheinland-Pfalz y seront également représentés. Une collaboration aux niveaux national et local a lieu de manière régulière avec les Pays-Bas entre les instances homologues.

05.03 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie.

J'entends que les deux ministres vont se concerter car il n'y a rien de pire que quand on joue au ping-pong avec un ministre qui renvoie vers l'autre. Mme De Block a renvoyé le dossier vers vous en disant que ce n'était pas son *business*. J'entends qu'on va travailler en articulation avec la Santé et l'Intérieur, cela me semble être une évidence.

Une fois que l'avis scientifique de l'AFCN aura été rendu ce mois-ci, cela m'intéresserait d'en disposer. En ce qui concerne l'actualisation du plan d'urgence, je pense que vous ne pourrez pas faire autrement que d'intégrer la nécessité de travailler avec un périmètre de protection beaucoup plus large qu'il ne l'est aujourd'hui. Travailler sur un périmètre de 20 kilomètres de protection sur base de ce qu'on connaît sur les épidémies de cancer de la thyroïde après les accidents nucléaires qui sont intervenus dans d'autres pays – je pense à Fukushima –, ce serait totalement inadmissible. On sait que c'est le facteur clé si on veut éviter des cancers de la thyroïde. Le fait d'avoir des comprimés uniquement au niveau des unités de protection civile, ce n'est pas suffisant car le facteur temps est un élément majeur.

Vous avez évoqué la concertation pour les actualisations des plans d'urgence avec les Pays-Bas et l'Allemagne. J'insiste pour que la même démarche soit entamée avec la France puisqu'il y a des centrales nucléaires à la frontière. Nous nous devons de protéger les Hennuyers et les Namurois qui sont concernés par les centrales nucléaires françaises et pas uniquement avec l'articulation des frontières avec les Pays-Bas et l'Allemagne.

05.04 Jan Jambon, ministre: Quand je fais référence au cercle de 20 km, il s'agit de l'ancien plan. Nous sommes en train de rédiger le nouveau plan.

En ce qui concerne la France, on est plus loin dans les plans de coopération. Ces derniers sont plus récents et mieux établis qu'avec les Pays-Bas et l'Allemagne.

05.05 Catherine Fonck (cdH): Je répète que le périmètre des plans actuels qui est fixé à 20 km est insuffisant et on doit l'étendre à 100 km; il s'agit donc, en pratique, de couvrir toute la Belgique. Il suffit de dessiner des périmètres concentriques autour de toutes les centrales nucléaires et tout le territoire national sera couvert.

Il est nécessaire de faire évoluer les choses en matière de distribution actuelle et de disponibilité des comprimés d'iode et d'adapter cela à la situation.

Pour la France, certains protocoles sont plus récents. En même temps, l'histoire a montré qu'il y a encore des carences sur la transmission des informations. Quand il y a des incidents de l'autre côté de la frontière, on constate que, de ce côté-ci, on n'a pas nécessairement toujours les informations correctes en temps utile.

Les obtenir trois ou six mois plus tard n'est pas intéressant en matière de prévention des risques secondaires.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 5518 van de heer Demeyer wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

De samengevoegde vragen nrs 5531 van mevrouw Temmerman en 5600 van mevrouw Schepmans worden eveneens omgezet in schriftelijke vragen.

Vraag nr. 5549 van de heer Kir is omgezet in een schriftelijke vraag, evenals zijn vraag nr. 5550.

06 Vraag van de heer Brecht Vermeulen aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gebruik van Darknet bij de CCU" (nr. 5555)

06 Question de M. Brecht Vermeulen au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'utilisation de Darknet à la CCU" (n° 5555)

06.01 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de minister, om de strijd tegen cybercriminaliteit efficiënter te kunnen voeren, heeft Interpol een Global Complex for Innovation opgericht (IGCI), een nieuw center in Singapore, ver van hier.

Het is een samenwerking tussen private en publieke spelers, die ook voor technologische innovatie moet zorgen, met onder andere Kaspersky Lab, Trend Micro en Microsoft. Men wil ervoor zorgen dat de politiediensten de nieuwste technologieën kunnen inzetten om cybercrimelen de pas af te snijden. In het IGCI is er een forensisch lab, een bunker, vooral om smartphones en andere zaken te onderzoeken, zeer gesofisticeerde apparatuur om cyberbedreigingen na te gaan. De politieagenten krijgen voor dat soort speciale taken natuurlijk nog speciale opleidingen om die misdaden op het internet vast te kunnen stellen. Zij hebben dus zelf opleidingen om zich beter te kunnen inleven in de wereld van de cybercrimelen zelf.

De meeste van criminale cybernetactiviteiten gebeuren op het zogenaamde darknet. Darknetsites zijn speciale sites op het internet die volledig ontoegankelijk zijn behalve wanneer men via een anoniem netwerk de sleutels heeft. Die netwerken, TOR of I2P, zijn dus heel speciale netwerken waar men niet zomaar binnenraakt. Interpol gebruikt trouwens ook zo'n soort darknet maar dan natuurlijk niet voor slechte activiteiten, maar precies voor beveiligde, goede activiteiten.

De kruisbestuiving tussen de private en publieke actoren is voor mij een voorbeeld van hoe het ook in België zou kunnen gaan voor de bestrijding van cybercriminaliteit. Dat darknet is trouwens ook iets wat recent nog aan het licht is gekomen bij kinderpornografie. Uit een Australisch onderzoek is gebleken dat een Mechelaar van 45 jaar daar zijn 11-jarige kind zou hebben aangeboden aan pedofielen. Op dit moment is het onderzoek naar en de bestrijding van het darknet zeker van belang.

Hoe zit het met de CCU's? Zijn er ook politiebeambten die het darknet monitoren? Zo ja, welke technologie gebruiken ze? Hoeveel voltijdse equivalenten worden er speciaal ingezet voor het monitoren van het darknet?

Hoeveel acties zijn daaromtrent ondernomen? Zijn er soms wettelijke bezwaren of obstakels die dat verhinderen?

Houdt de eventuele afwezigheid van de politie op het darknet ook andere veiligheidsrisico's in voor de bevolking?

Hebben onze politiediensten reeds gebruik gemaakt van de diensten van Interpol met het IGCI?

06.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer Vermeulen, het zou mij vandaag iets meer gemoedsrust gegeven hebben als we die vraag een paar weken eerder hadden kunnen behandelen. Na het Comité P van gisteren is er toch enige deining ontstaan.

Ik beantwoord uw eerste drie vragen samen.

Het monitoren van of het toezicht houden op het internet heeft als doel het handhaven van de openbare orde en het voorkomen van misdrijven op openbare plaatsen door de loutere aanwezigheid. Die activiteit maakt als dusdanig deel uit van de taken van de bestuurlijke politie en is zonder enig probleem wettelijk toegelaten. Eigenlijk is het patrouilleren op het web zoals patrouilleren in de straten. Dat is volledig vergelijkbaar.

De finaliteit van het monitoren is wat telt. Zodra het monitoren rechtelijk van aard wordt, een systematisch karakter krijgt en specifieke personen en/of plaatsen viseert, waarbij men over langere perioden en eventueel met de inzet van technische hulpmiddelen informatie verzamelt, verzeilt men in de wetgeving over de bijzondere opsporingsmethoden. Dergelijke activiteiten kunnen dan enkel onder leiding van een magistraat en in het kader van een specifiek dossier.

Bij de politie, zowel op lokaal als federaal niveau, wordt geregeld onderzoek gedaan naar criminale activiteiten op het darkweb in het kader van een specifiek dossier. Trouwens, ook de Veiligheid van de Staat zal voor de opvolging van specifieke dossiers het web en het darkweb analyseren. Zo zijn er recent in een samenwerking tussen FBI, Europol, FCCU, FGP Dendermonde en de politiezone Kouter aanhoudingen uitgevoerd van een aantal verdachten die zich inlieten met drugsdelicten op het darkweb. Het louter patrouilleren op het darkweb gebeurt tot nu toe met een halftijds equivalent, aldus de verklaringen van het Comité P gisteren en vandaag.

We zijn binnen de federale politie wel bezig met de uitbouw van een internetrecherche-eenheid, die deze taak op zich zal nemen. Die zal niet enkel het internet scannen op zoek naar terreur, maar ook naar onder andere kinderporno, drugstoestanden en illegale handel. De systematische aanwezigheid van de politie op het darkweb zal ongetwijfeld tot gevolg hebben dat er meer criminaliteit wordt gedetecteerd en wordt aangepakt en zal eveneens een ontraden effect kunnen hebben. We plannen de opstart van die cel per 1 januari. In eerste instantie zullen daar vijf tot tien voltijdse equivalenten voor worden gezet.

Wat uw laatste vraag betreft, zoals afgesproken in het kanaalkeuzemodel is Europol het primaire contactpunt voor België. Indien het vereist is, wordt er eveneens nauw samengewerkt met Interpol in Europese overschrijdende dossiers. IGCI is nog in volle opstart. De samenwerking beperkt zich momenteel tot de ontvangst van intelligencerapporten. De commissaris-generaal heeft er persoonlijk voor gezorgd dat de specialisten van IGCI een opleiding komen geven aan onze speurders hier in België.

Ik kan er misschien nog het volgende aan toevoegen.

Ik heb recent Interpol bezocht, inzonderheid de eenheid die zich daar bezighoudt met het opsporen van kinderporno op het net. Ik moet u zeggen dat wat die mensen doen, indrukwekkend is. Dat wordt gestuurd vanuit Interpol, in samenwerking met de lidstaten.

06.03 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de minister, de informatie die gisteren en vandaag de media heeft gehaald, heeft er natuurlijk voor gezorgd dat een stuk van de vraag al was beantwoord. Wij weten ondertussen waar het schoentje knelt en dat de zaken werden aangepakt.

Ik kijk met belangstelling uit naar de resultaten van de internetrecherche-eenheid, die de zaken performant moet kunnen aanpakken.

Ik dank u voor uw antwoord.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la criminalité liée aux deux roues" (n° 5562)

07 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "criminele motorbendes" (nr. 5562)

07.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de votre visite en juin dernier à Herve, vous avez attiré l'attention sur la problématique croissante des bandes de motards agissant en dehors de la loi. Alors que les Pays-Bas et l'Allemagne renforcent leurs possibilités juridiques, la Belgique

reste dans l'attente, raison pour laquelle certains groupes viennent s'installer dans notre région frontalière.

Monsieur le ministre, je salue le fait que vous ayez pris acte de ce problème qui, vous le savez, est d'actualité dans ma région.

Monsieur le ministre, existe-t-il des unités spécialisées au sein de la police fédérale pour ce genre de criminalité, comme c'est déjà le cas dans nos pays voisins? Si oui, existe-t-il des concertations régulières entre les services de police allemands, néerlandais et belges? Envisagez-vous de prendre d'autres mesures au sein de la police quant à cette problématique? Si oui, lesquelles?

07.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, tant au sein des zones de police locale que des services déconcentrés de la police judiciaire fédérale, le personnel policier exécute, dans le cadre de ses missions de routine, le travail d'enquête relatif aux dossiers pouvant impliquer des bandes criminelles de motards. En outre, la police de la route est également sensibilisée à la problématique de ces mêmes bandes.

La police fédérale a comme mission prioritaire notamment la lutte contre la criminalité organisée, mission pour laquelle une approche programmatique intégrale et intégrée est mise en œuvre. Soyons clairs, les bandes criminelles de motards sont un exemple d'organisation criminelle organisée.

Dès 1996, un service spécialisé a été créé à l'échelon national pour suivre la problématique des bandes criminelles de motards. Les missions de ce service spécialisé ainsi que le projet "Highsider" de la DG SOC qui s'occupe des organisations criminelles sérieuses sont repris en partie dans la circulaire confidentielle du Collège des procureurs généraux (COL 6/2009) relative aux bandes criminelles de motards. Cette circulaire a pour objectif d'encadrer les poursuites judiciaires d'une manière structurée et cohérente ainsi que de proposer une approche administrative du phénomène. Un magistrat de référence est désigné afin de suivre la problématique au sein du parquet fédéral.

Dans le but d'un suivi optimal, un réseau d'experts enquêteurs formé de membres de la police judiciaire fédérale a été mis sur pied. Ces personnes de contact disposent d'une connaissance plus pointue en matière de bandes criminelles de motards, laquelle peut être activée dans le cadre d'enquêtes mettant en évidence des liens avec la problématique.

La concertation entre le projet "Highsider" et les autres pays européens et non européens s'inscrit dans le cadre de la collaboration policière internationale classique. Les informations sont échangées par le biais des plates-formes existantes dans lesquelles la problématique des bandes criminelles de motards est l'un des domaines d'activité.

Pour les voisins directs de la Belgique, on peut notamment citer le Centre de coopération policière et douanière de Heerlen, le Bureau voor Euregionale samenwerking, regroupant les services de police et les magistrats allemands, belges et hollandais ainsi que le NeDeBeAgPol, l'association des responsables policiers au sein de l'Euregio Meuse-Rhin, qui s'occupe de la collaboration policière trilatérale.

Au niveau européen, il convient de mentionner que Europol a établi une plate-forme de surveillance spécifiquement dédiée à la problématique, dénommée "Monitor" et qui prévient les activités criminelles des bandes de motards criminelles et offre un appui dans le cadre de la gestion d'événements où ces bandes sont représentées.

Tout récemment, le cadre organique du projet "Highsider" de la police fédérale a été complété. Ils sont, à présent, au nombre de quatre policiers; l'évolution du phénomène où de nouvelles bandes de motards apparaissent et l'optimisation des services de la police fédérale demandera plus que probablement une adaptation de l'approche telle qu'elle est mise en œuvre jusqu'ici.

Pour une lutte efficace contre les bandes de motards criminelles, il est primordial qu'une approche administrative et judiciaire soit développée en parfaite harmonie. Cela suppose entre autres que les autorités disposent d'un cadre légal qui permette l'échange des informations pertinentes en leur possession.

Avec l'approche administrative, diverses possibilités qui sortent du cadre classique de la poursuite pénale sont offertes aux autorités pour prévenir ou juger de l'infraction commise par les bandes de motards criminelles.

Cette approche est certainement prévue dans le contexte de la note cadre de sécurité intégrale en phase d'élaboration. De plus, cet aspect se base sur de nombreuses recherches scientifiques à ce sujet.

Sans vouloir être exhaustif, je fais référence aux analyses des professeurs Brice De Ruyver, Dirk Van Daele, Cyrille Fijnaut et le chercheur Michaël de José de l'Euregio Meuse-Rhin. Je tiens à m'inspirer de leur travail et de leurs recommandations.

J'ai rencontré différents bourgmestres du Limbourg, de la zone frontalière. Ils ont reçu une présentation du projet "Highsider". Ils m'ont également demandé d'établir des contacts internationaux.

Lors du dernier JAI, au début octobre, j'ai mis le point des bandes de motards criminelles à l'ordre du jour. J'ai reçu le soutien de l'ensemble du Conseil des ministres européens pour appréhender ce phénomène via la Commission européenne. Nous avons aussi signé une petite convention entre l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-bas selon laquelle nous allons échanger nos informations respectives et nous rencontrer régulièrement pour examiner les mesures prises dans les différents pays et les aligner.

Vous avez raison, vous l'avez mentionné dans votre question. L'Allemagne a ajusté sa loi et les Pays-Bas ont mis en place une politique administrative pour mettre la pression. Nous avons déjà nos programmes "Highsider". Il faut considérer un alignement des différentes approches et c'est le but de cette petite convention.

07.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très exhaustive.

Vous savez que je me réjouis que vous ayez pris à cœur les problématiques de ma région. C'est une région frontalière avec des problèmes de bandes de motards criminelles et tous les problèmes administratifs et judiciaires qui vont de pair. C'est régulièrement mis en exergue par les services de police de ma région.

Je salue les efforts qui ont été faits en la matière avec cette convention. J'ai entendu aussi dans votre réponse l'importance de la plate-forme, que je vous invite à venir visiter un jour, mise en place par les différents services de police de l'Euregio Meuse-Rhin qui essayent de travailler de manière plus cohérente et donc d'accélérer le travail, notamment dans ce domaine. C'est évidemment à saluer.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le couvercle de la cuve de Tihange III livré en mars 2015 par AREVA" (n° 5575)

08 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het door AREVA in maart 2015 geleverde deksel van het reactorvat van Tihange 3" (nr. 5575)

08.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 16 mars 2015, AREVA a finalisé pour son client Electrabel la livraison du nouveau couvercle de cuve destiné à l'unité 3 de la centrale nucléaire de Tihange en Belgique.

Ce composant en acier inoxydable de plus de 60 tonnes est appelé à être mis en place dans le cadre des opérations de maintenance d'arrêt de tranche.

Monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés soulevées actuellement par le défaut de fabrication par le même constructeur AREVA du couvercle de la cuve EPR. Pouvez-vous me dire si la méthode de fabrication de ce couvercle pour Tihange est la même que celle utilisée pour le couvercle EPR? Pouvez-vous me garantir que ce couvercle pour Tihange a fait l'objet des tests nécessaires pour vérifier qu'il ne souffre pas des mêmes défauts que celui de l'EPR? Pouvez-vous nous rassurer totalement sur le fait que ce couvercle de Tihange 3 est *safe* et sans problème?

08.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, le nouveau couvercle du réacteur de Tihange 3 et le couvercle de l'EPR de Flamanville n'ont pas été produits par le même fabricant. En Belgique, c'est bien

AREVA qui était chargé de la coordination du projet de la finition de la partie forgée mais la fabrication effective du nouveau couvercle a eu lieu chez Japan Steel Works. Le couvercle de l'EPR de Flamanville provient de la firme française Creusot Forges, filiale d'AREVA. Si le nouveau couvercle du réacteur de Tihange 3 et le couvercle de l'EPR de Flamanville ont tous deux été forgés d'une seule pièce, leurs procédés de production respectifs présentent quelques différences. Sur la base de ces différences, on peut en principe exclure la possibilité que le couvercle de Tihange 3 souffre des mêmes défauts que le couvercle de l'EPR de Flamanville. Quoi qu'il en soit, l'AFCN et BelV imposent des exigences de qualité strictes pour le nouveau couvercle de Tihange 3. Avant même que le problème rencontré avec l'EPR de Flamanville ne soit annoncé, l'AFCN et BelV avaient déjà demandé des tests supplémentaires afin de s'assurer que le niveau de qualité du nouveau couvercle dépasse le niveau prescrit par le code ASME relatif aux équipements sous pression nucléaire.

Après que l'autorité de sûreté nucléaire française l'a informé des défauts de fabrication du couvercle de l'EPR, l'AFCN a effectué une première analyse documentaire. Cette analyse a montré qu'il était peu probable que le nouveau couvercle de Tihange 3 présente des défauts vu que le procédé de production est différent.

L'AFCN a néanmoins demandé à l'exploitant Electrabel d'effectuer des mesures complémentaires visant à démontrer que le nouveau couvercle ne présente aucun défaut de ce type.

Ces mesures ont été réalisées et les résultats ont été transmis à l'AFCN avant le lancement de Tihange 3. Les résultats ont confirmé que le couvercle de Tihange 3 ne présente pas de défaut de la sorte. L'AFCN a dès lors approuvé la livraison du nouveau couvercle.

08.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Merci pour votre réponse et les éléments de précision sur l'origine partiellement différente, même si la coordination est chez AREVA.

J'ai été beaucoup moins rassuré par les termes "en principe exclure" et "peu probable" que vous avez cités à un moment donné dans votre réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la police de l'environnement" (n° 5655)

09 Vraag van mevrouw Sybille de Coster-Bauchau aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de milieupolitie" (nr. 5655)

09.01 Sybille de Coster-Bauchau (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je sais que vous avez déjà été interrogé par certains de mes collègues, au mois de juillet, à propos de la police de l'environnement. J'ai lu avec intérêt votre réponse. Je voulais revenir sur le sujet, qui me semble d'actualité. En effet, au début du mois d'octobre, un événement assez important a eu lieu à Manage lors duquel ce service a coordonné une action ciblée sur du transfert de vêtements et du trafic de déchets issus de vêtements.

Je ne vous rappellerai pas l'importance des crimes environnementaux, non seulement pour la protection de la nature, mais aussi en raison du lien que ces crimes, délits et trafics entretiennent avec le crime organisé et, par voie de conséquence, le financement du terrorisme. Dans le cas que je viens de citer, il s'agissait de Syriens et d'Irakiens.

Je me permets d'insister sur l'expertise de cette cellule qui est limitée en personnel et ne compte que six officiers de police – cinq pour l'instant – et deux CALog. Cette cellule rend des services importants aux polices locales, mais est surtout un organe de coordination entre services nationaux (parquets, autorités régionales, polices locale et d'arrondissement) et internationaux (Europol, Interpol, UNEP, etc.).

Le 1^{er} juillet, vous répondiez qu'il était fort probable que ce service disparaîsse. Ces propos ne manquent pas de m'inquiéter lorsque l'on sait que la disparition d'un service a tendance à faire disparaître l'expertise qui y est liée. Il me semble qu'il serait dommageable de démanteler totalement ce service ou de l'intégrer à un service multitâche dans lequel ses compétences seraient diluées, voire perdues, alors que le port d'Anvers est l'une des portes d'entrées majeures de l'Europe et, par là, sensible à toutes sortes de

contrebandes.

Selon des informations informelles récoltées par le directeur judiciaire du parquet général de Gand, chargé de la coordination des parquets généraux sur les délits liés à la criminalité environnementale, si, en 2012, les saisies concernaient 333 000 euros, elles sont passées à 647 000 euros en 2013 pour arriver à 47 millions d'euros en 2014! Début 2015, déjà presque 4,5 millions d'euros auraient été saisis.

Le trafic des déchets occupe la troisième place après le blanchiment et la fraude dans l'ensemble des saisies financières. Même la drogue n'atteint pas ces niveaux.

L'importance de ce service n'est donc pas à démontrer. Or, il ne figure pas dans les priorités retenues. Certes, je comprends la volonté de réduire le nombre de priorités. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le vice-premier ministre, s'il ne serait pas judicieux, au lieu de le faire disparaître complètement, d'en faire un service d'appui non prioritaire, comme c'est déjà le cas pour la pédopornographie, les armes et les hormones.

09.02 **Jan Jambon**, ministre: Madame, ma réponse est incluse dans votre question. Vous avez tout à fait raison lorsque vous faites référence au lien entre la criminalité environnementale et la criminalité organisée. C'est la raison pour laquelle ces services seront regroupés. Ce n'est pas parce qu'un service est supprimé que les compétences le sont.

Tout est regroupé au sein de la direction s'occupant de la criminalité organisée, y compris la criminalité environnementale. Lorsque différents services se consacrent au traitement des dossiers relatifs aux organisations criminelles, peu d'informations sont alors disponibles pour chaque catégorie. Il est difficile de rassembler les informations émanant de services différents et d'aboutir à des solutions. C'est pourquoi nous regroupons tout ce qui a un lien avec la criminalité organisée dans une même direction.

Cela ne signifie pas que les compétences en matière de criminalité environnementale disparaissent. Elles sont regroupées au sein de cette grande direction pour disposer de toutes les pièces du puzzle. Je suis convaincu que de nombreux problèmes seront résolus. Nous aurons ainsi une vision globale de toutes les activités de ces organisations criminelles. Nous gagnerons en efficacité.

09.03 **Sybille de Coster-Bauchau** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Cela dit, j'entends que vous voulez procéder à une centralisation. Mais comptez-vous ou non conserver les services comme vous l'avez fait pour les services d'appui, même s'ils seront chapeautés?

09.04 **Jan Jambon**, ministre: Nous allons travailler sur les différents niveaux: la police locale, la police fédérale déconcentrée et l'organisation centrale.

09.05 **Sybille de Coster-Bauchau** (MR): Vous devez savoir que l'intérêt résidait dans la coordination que ce service assurait. Nous avons d'ailleurs pu nous en apercevoir à l'occasion de la dernière affaire.

09.06 **Jan Jambon**, ministre: La coordination de quoi? Si vous parlez de la coordination de la criminalité environnementale, j'estime que la criminalité organisée ne peut être gérée séparément. Il est beaucoup plus opérationnel de la gérer en traitant différents thèmes en même temps. Ce faisant, grâce au regroupement en un service, nous trouverons plus facilement les liens entre les différentes formes de criminalité organisée. Tel est le but poursuivi.

09.07 **Sybille de Coster-Bauchau** (MR): Les services concernés garderont donc leurs compétences et leur expertise.

09.08 **Jan Jambon**, ministre: Naturellement. Il est très difficile de retirer aux personnels leurs compétences.

09.09 **Sybille de Coster-Bauchau** (MR): Mais encore faut-il qu'ils puissent être intégrés et continuer à travailler!

09.10 **Jan Jambon**, ministre: C'est clair!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Questions jointes de

- M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la demande du gouvernement wallon concernant le vote électronique" (n° 5790)

- M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la mise en oeuvre des recommandations du collège d'experts chargés du contrôle du système de vote et de dépouillement automatisés et la concertation en cours avec les Régions en vue de l'organisation des prochains scrutins" (n° 5850)

10 Samengevoegde vragen van

- de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het verzoek van de Waalse regering in verband met het elektronisch stemmen" (nr. 5790)

- de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de implementatie van de aanbevelingen van het college van deskundigen belast met de controle van de geautomatiseerde stem- en stemopnemingssystemen, en het lopende overleg met de Gewesten voor de organisatie van de volgende verkiezingen" (nr. 5850)

10.01 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 3 juin dernier, le Parlement wallon adoptait une résolution appelant le gouvernement fédéral à supprimer le système de vote électronique pour les élections régionales, fédérales et européennes.

Une semaine plus tard, vous précisez, en réponse à une interpellation que je vous avais faite sur le sujet, n'avoir pas encore reçu de demande des entités fédérées quant à l'organisation des systèmes de vote pour les prochaines élections. Votre volonté était de tendre vers une harmonisation du système de vote pour tous les prochains scrutins.

Le 2 juillet 2015, le gouvernement wallon communiquait avoir transmis officiellement une demande au gouvernement fédéral afin que le système de vote électronique en Wallonie soit abandonné pour les élections de 2019 (régionales, fédérales et européennes).

S'il est indispensable que les garanties soient assurées en termes de sécurité, de confidentialité, de transparence et d'intégrité du vote, il apparaît que l'initiative wallonne a été prise sans concertation avec les autres Régions. Par ailleurs, on constate que la Flandre poursuit, quant à elle, dans la voie du système de vote électronique nouvelle génération dit Smartmatic. Cela se comprend vu le fonctionnement de ce système lors des derniers scrutins organisés.

Et, au centre de cet état de fait, vous avez la Région bruxelloise qui organise toutes les élections depuis 1994 munie du système de vote électronique mais qui reste actuellement étrangement silencieuse, alors que les communes ont de votre part reçu non pas l'injonction mais le conseil de ne plus utiliser le matériel de vote en leur possession. Considérant les demandes tant de l'Association de la Ville et des Communes que de la Conférence des bourgmestres, il me semble important que nous puissions vous demander un certain nombre d'informations sur la situation qui se présente actuellement.

Monsieur le ministre, le gouvernement wallon a-t-il bien communiqué ses intentions au groupe de travail interministériel et entités fédérées quant au choix qui a été exprimé par le Parlement wallon? Avez-vous reçu une demande officielle du gouvernement wallon à ce sujet? Que comporte précisément cette demande officielle? Celle-ci a-t-elle été prise en concertation avec le collège d'experts en charge de l'analyse du fonctionnement des élections de 2014? Êtes-vous informé d'une concertation qu'aurait entreprise le gouvernement wallon avec les autres entités fédérées? Avez-vous reçu une demande du gouvernement bruxellois dans le cadre du renouvellement du matériel Jites, par le matériel Smartmatic?

Quelles démarches ont-elles été effectuées par vos services auprès du gouvernement wallon? Une procédure de concertation est-elle prévue? Le cas échéant, dans quel délai et avec quels interlocuteurs?

10.02 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le 6 janvier dernier, le collège d'experts nous a

présenté, en commission de l'Intérieur, un rapport extrêmement critique sur la façon dont se sont déroulées les opérations électorales par voie informatique lors des élections de mai 2014.

Ces remarques qui n'étaient pas que techniques portaient tant sur le système Jites, monsieur Pivin, que sur le système Smartmatic.

Le 3 juin dernier, sur l'initiative du groupe Ecolo, le Parlement wallon adoptait une résolution enjoignant le gouvernement à abandonner les procédures de vote automatisé pour les prochaines élections, pour des raisons éthiques mais surtout budgétaires.

Au début de ce mois, une lettre du gouvernement wallon vous serait parvenue comme l'a indiqué mon collègue précisant cette demande formelle.

Avez-vous bien reçu cette lettre et, si oui, pourrais-je en obtenir copie? Six mois après les conclusions du collège d'experts présentées en commission de l'Intérieur, pourriez-vous me préciser où en est le SPF Intérieur dans la mise en œuvre des recommandations?

Pour rappel, celles-ci demandaient entre autres l'abandon du système Jites, ce qui me paraît évident, mais aussi la modification profonde des procédures liées au système Smartmatic. Je vous rappelle qu'on avait décelé une erreur en moyenne de deux votes par urne entre l'urne papier et l'urne électronique. Ce système Smartmatic a fait l'objet d'un important investissement fédéral en 2014.

Pourriez-vous préciser, selon les études les plus récentes de votre département, le coût moyen par électeur d'un vote effectué sur un système Smartmatic et celui effectué par la méthode traditionnelle sur papier?

10.03 Jan Jambon, ministre: Monsieur Pivin, je vous confirme que le ministre-président du gouvernement wallon, par un courrier qui m'a été adressé en date du 2 juillet de cette année, a sollicité l'abandon du vote électronique pour les prochaines élections. Dans la mesure où la Région wallonne est compétente pour les élections locales de 2018, je prends acte de l'abandon du vote électronique dans cette Région. À cet égard, je vous rappelle mon courrier du 12 mars 2015 adressé aux communes dans lequel je faisais part de ma décision d'abandonner l'utilisation des systèmes de vote automatisés de première génération Jites et Digivote lors des élections fédérales en 2019. Ce sont les élections européennes, législatives et régionales. Cette décision est basée sur le rapport officiel relatif aux élections du 25 mai 2014 du collège des experts parlementaires. J'ai demandé, comme vous l'avez mentionné, monsieur Pivin, de ne plus utiliser ce matériel daté pour les prochaines élections.

Je n'ai pas connaissance d'une concertation du gouvernement wallon avec les autres entités fédérées concernant l'abandon du vote électronique. En date du 10 juillet 2015, j'ai adressé au ministre-président de la Région de Bruxelles CAPITALE un courrier afin de connaître les perspectives d'avenir en Région bruxelloise en matière de procédure de vote.

De manière plus formelle, je peux vous informer qu'un projet d'arrêté royal a été soumis au Conseil des ministres afin de modifier l'arrêté royal du 14 mars 2014 portant désignation des cantons électoraux et des communes pour l'usage d'un système de vote électronique, ceci afin d'y supprimer la mention relative aux cantons ayant encore utilisé le système de vote automatisé de première génération en 2014. Une fois cet arrêté modifié, il ne sera plus réglementairement possible d'utiliser ce système dans ces cantons lors des élections de compétence fédérale. Je confirme par courrier ce qui précède au ministre-président du gouvernement wallon.

En outre, je vous informe que dans la mesure où l'abandon des systèmes de première génération en Région wallonne impliquera certains changements dans le processus d'organisation des prochaines élections en 2018 et 2019, mes services, en collaboration avec l'autorité régionale et les communes wallonnes concernées, veilleront à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une transition dans les meilleures conditions.

Monsieur Hellings, en ce qui concerne le rapport du collège des experts suite aux élections de 2014, comme j'en ai déjà informé cette commission, j'ai adressé le 12 mars 2015 un courrier aux communes concernées par lequel je faisais part de ma décision d'abandonner l'utilisation des systèmes de vote automatisé de première génération.

Les recommandations techniques et procédurales du collège des experts en rapport avec le système Smartmatic font encore l'objet de concertations entre le SPF Intérieur et les administrations flamande et bruxelloise qui utilisent également ce système, afin que des solutions communes puissent être adoptées en perspective des scrutins de 2018 et 2019.

Après analyse de ces solutions et évaluation budgétaire, celles-ci pourront être présentées au Collège des experts avant implémentation. Il peut toutefois être utile de rappeler que le collège des experts s'est toujours montré favorable au système Smartmatic puisque son président, M. Willems, a rappelé lors de l'échange de vues qui s'est tenu à ce propos en commission le 27 janvier, que "le collège d'experts n'a aucune objection contre l'utilisation de Smartmatic. Le système a prouvé pour la seconde fois qu'il était bien conçu et qu'il fonctionnait bien dans la pratique."

Après les élections du 25 mai 2014, le SPF Intérieur a effectué un calcul de comparaison des coûts inhérents au vote traditionnel papier et au vote au moyen du système Smartmatic. Le coût du vote papier est ainsi estimé à 2,1145 euros par électeur et par élection. Ce coût est de 4,4412 euros en ce qui concerne le système Smartmatic, soit le double.

Par rapport au calcul effectué dans le passé, il faut remarquer que le coût du vote traditionnel a augmenté pour passer de 1,5 euro à 2,11 euros. Ceci s'explique notamment par le fait que le prix de la pâte à papier a connu une augmentation très importante ces dernières années, mais également par le fait que les élections de 2014 étaient simultanées. Davantage de bureaux de dépouillement ont été organisés, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les coûts. Pour votre information, j'ai également déposé au secrétariat de la commission, un détail du calcul de ces coûts.

10.04 Philippe Pivin (MR): Merci pour cette réponse très complète, monsieur le ministre.

Pour ce qui est de ma question n° 4, je vous demandais si vous avez reçu une demande du gouvernement bruxellois. J'ai peut-être été inattentif à cet aspect de la réponse. Vous n'avez donc rien enregistré comme demande? Non? Ok.

10.05 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Est-il possible d'avoir une copie de la lettre du gouvernement wallon si je vous la demande par courrier?

10.06 Jan Jambon, ministre: Oui. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une lettre confidentielle.

10.07 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Ok, je vous la demanderai donc par courrier.

Concernant l'information capitale que vous avez donnée, à savoir le coût moyen par électeur, il est le double pour le système Smartmatic. Dès lors, dans le cadre de la question que nous devrons trancher prochainement lors de la discussion relative aux nouvelles modalités de vote pour les élections, puisqu'en Région bruxelloise et en Région flamande, toutes les communes ne votaient pas par Smartmatic, il faudra donc tenir compte de la question de la fiabilité du vote, du contrôle possible du vote par n'importe quel citoyen, mais aussi de sa dimension budgétaire.

Là, vous venez de donner un argument qui va particulièrement dans le sens du vote papier parce que deux fois plus, ce n'est pas rien! En cette période de restrictions budgétaires, il s'agit d'une belle façon de faire des économies. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

10.08 Jan Jambon, ministre: Il est aussi plus cher de voyager en train plutôt que d'aller à pied. Et pourtant on utilise le train.

10.09 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Mais le train va beaucoup plus vite.

10.10 Minister Jan Jambon: Stemmen zijn ook veel sneller geteld met een elektronisch systeem.

10.11 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, la très grande différence entre, d'une part, le train et la marche à pied et, d'autre part, le vote électronique et le vote papier, c'est que lorsque l'on a investi dans un système de vote électronique – ce qui s'est passé en 2014 avec le système Jites –, c'est la vétusté du matériel qui expliquait les problèmes que nous avons connus. Cela a été expliqué en long et en large par

le collège d'experts. Quand nous investirons de nouveau dans un système Smartmatic, éventuellement en 2019, et qu'il sera vétuste en 2024 et que nous aurons à nouveau des problèmes et qu'il faudra réinvestir dans un nouveau système parce que la vétusté expliquera les difficultés démocratiques, dans ce cas, monsieur le ministre, il faut absolument réfléchir à long terme.

Je pense que votre parti est particulièrement sensible à la question budgétaire. Vous devriez l'être aussi dans ce dossier.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le président: Les questions n°s 5796, 5797, 5798, 5800 et 5801 de M. Ducarme sont transformées en questions écrites. Les questions n°s 5806, 5807 et 5808 de M. Blanchart sont reportées.

Vraag nr. 5820 van mevrouw Gabriëls is omgezet in een schriftelijke vraag. De samengevoegde vragen nrs 5824 van mevrouw De Wit en 6069 van mevrouw Jadin zijn ook omgezet in schriftelijke vragen.

11 Vraag van de heer Brecht Vermeulen aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de voetbalwet" (nr. 5832)

11 Question de M. Brecht Vermeulen au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la loi football" (n° 5832)

11.01 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de minister, de wet betreffende de veiligheid bij voetbalwedstrijden werd aangenomen op 21 december 1998. De wet werd een aantal keer aangepast, de laatste keer in 2011. In de loop van de jaren is er door politiemensen en de voetbalwereld met de wet praktijkervaring opgedaan. Daaruit blijkt dat een aantal zaken aangepast zou kunnen worden in het licht van problemen die zich in het verleden hebben voorgedaan.

Zo worden bij jeugdwedstrijden soms scheidsrechters of spelers op eenzelfde manier het slachtoffer van geweld als bij wedstrijden van clubs uit eerste of tweede klasse. Sommige wedstrijden van amateurploegen lokken meer volk dan wedstrijden in tweede klasse, maar daar gelden minder zware veiligheidsvoorschriften. Ook bij oefenwedstrijden van eersteklasseploegen in het buitenland is de Belgische voetbalwet niet van toepassing.

De problemen met oefenwedstrijden in het buitenland zijn niet nieuw. Mevrouw Turtelboom, uw voorganger, heeft in 2011 gezegd dat de Belgische voetbalwet van toepassing zou moeten worden gemaakt bij buitenlandse oefenwedstrijden van Belgische ploegen. Zij verklaarde eveneens dat er op het Europese niveau gesprekken zouden zijn over een soort internationale voetbalwetgeving. Die gesprekken bleven tot vandaag zonder resultaat. Ook in Nederland denkt men aan een uitbreiding van het toepassingsgebied van de voetbalwet. De aanleiding daarvoor waren de recente rellen met Feyenoordhooligans in Rome, waarbij onder meer aan de Spaanse Trappen de eeuwenoude fontein beschadigd werd. Op 18 juni 2015 deelde uw Nederlandse collega voor Veiligheid en Justitie onder meer mee dat een dergelijke uitbreiding voor hem niet nodig was, temeer daar Nederland informatie zou uitwisselen met buitenlandse partners over personen die in Nederland een stadionverbod hebben opgelopen.

Over dat onderwerp heb ik de volgende vragen.

Is een evaluatie en een eventuele bijsturing van de huidige voetbalwet aan de orde? Zo ja, hebt u daarvoor een timing?

Welke invloed zal de recent goedgekeurde competitiehervorming die ingaat vanaf het seizoen 2016-2017, hebben op de huidige voetbalwet? Zullen er naast de technische aanmerkingen, zoals het feit dat de naam 'tweede klasse' niet meer zal bestaan, eventueel ook inhoudelijke aanpassingen aangebracht worden?

Bent u van plan om te voorzien in een uitbreiding van het toepassingsgebied van de voetbalwet voor oefenwedstrijden van Belgische ploegen in het buitenland? Deelt België informatie met landen waar Belgische eerste- en tweedeklassers oefenwedstrijden spelen? Gebeurt dat systematisch of alleen wanneer de ploeg of het land in kwestie die informatie opvraagt? Kunt u daarover wat meer informatie meedelen?

Zoals eerder vermeld, zegt de Nederlandse minister dat er informatie wordt uitgewisseld over personen met

een stadionverbod. Kunt u zeggen hoe dat gebeurt? Wisselen ook andere landen dergelijke gegevens uit?

Bent u van mening dat een Europese voetbalwet een meerwaarde zou betekenen? Zijn er sedert 2011, sedert de aankondiging van mevrouw Turtelboom, daartoe stappen gezet?

11.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer de voorzitter, de voetbalwet bestaat, zoals u zegt, sedert 21 december 1998. Hoewel de wet nog steeds standhoudt, blijft de voetbalcel in contact met de betrokken actoren om in staat te zijn een antwoord te bieden op de vragen van het terrein.

De competitiehervorming heeft inderdaad een invloed op de voetbalwet en op de uitvoeringsbesluiten. De voetbalcel werkt thans aan enkele wijzigingen. Die wijzigingen in de voetbalwet, meer bepaald in het deel supportersovertredingen, zullen van toepassing zijn tot de amateurliga 2. Dat breidt het gebied uit waar de overtredingen van toepassing kunnen zijn, wat trouwens ook invulling biedt aan een reeds jarenlang bestaande vraag van op het terrein.

Het deel clubs/organisatoren van de voetbalwet bestaat uit twee delen. Alle bepalingen die van toepassing zijn op de huidige eerste en tweede klasse, zullen ook van toepassing zijn op de toekomstige eerste klasse A en eerste klasse B, de twee profcompetities, terwijl slechts sommige van die verplichtingen van toepassing zullen zijn op amateurliga 1, het tweede gedeelte van de tweede klasse. Meer bepaald worden de verplichtingen over de infrastructuur, de ticketing, de stewards en de veiligheidsverantwoordelijken ook opgelegd aan de amateurliga 1.

De uitbreiding van de toepassing van de huidige voetbalwet naar wedstrijden van Belgische ploegen in het buitenland is juridisch gezien zeer moeilijk en volgens de voetbalcel zelfs onhaalbaar. In het buitenland gelden immers de wetten van het betreffend land en niet onze wetten. Wij kunnen besluitvorming die wij hier opstellen moeilijk meesturen met onze voetbalploegen naar het buitenland. Als methodiek is dat eerder ongewoon.

Binnen de wettelijke bepalingen die daaromtrent van toepassing zijn, delen de politiediensten zo goed als systematisch informatie met de Europese landen waar officiële wedstrijden plaatsvinden waarbij een Belgische ploeg betrokken is. Voor de oefenwedstrijden gebeurt die uitwisseling meestal op basis van een verzoek van het land waar de wedstrijd wordt gespeeld. Er bestaan dus internationale afspraken voor officiële wedstrijden en voor oefenwedstrijden staat eerder de lokale politieorde in van het gastland, dat de informatie zal opvragen.

Naar aanleiding van het besluit 2002/348 van de Europese Raad Justitie en Binnenlandse Zaken van 25 april 2002 inzake veiligheid naar aanleiding van voetbalwedstrijden met een internationale dimensie, werd in iedere lidstaat een nationaal politieel informatiepunt betreffende voetbal opgericht. De internationale informatie-uitwisselingen verlopen dus via dit contactpunt, dat zich bevindt hier in België, bij de federale politie.

Geen enkel land zendt informatie met betrekking tot zijn supporters met een stadionverbod systematisch over. Zelfs indien deze uitwisseling van persoonsgegevens mogelijk is om eventuele verstoring van de openbare orde te voorkomen is een lijst op zich niet voldoende om het optreden van de politiediensten te oriënteren. Bovendien kunnen bepaalde supporters die geen stadionverbod hebben, ook de openbare orde verstören.

Daarom doen de politiediensten tijdens internationale voetbalwedstrijden, maar ook vriendschappelijke internationale wedstrijden of tijdens thuiswedstrijden waarbij informatie bestaat met betrekking tot de aanwezigheid van buitenlandse supporters die problemen kunnen opleveren, een beroep op de ondersteuning van buitenlandse collega's, zogenaamde spotters, die hun risicogroep goed kennen. Die ondersteuning maakt het niet alleen mogelijk om de risico's die gepaard gaan met de aanwezigheid van bepaalde supporters beter te analyseren, maar ook om met die supporters in hun eigen taal te communiceren, om een eventueel conflict te neutraliseren.

In antwoord op uw laatste vraag, dat zou een meerwaarde kunnen zijn, maar het is niet evident om één wet te maken, rekeninghoudend met de verschillende gerechtelijke systemen en procedures in elk land. Het lijkt dan ook beter dat elk land verder inspanningen levert om te voorkomen dat de eigen supporters naar het buitenland gaan om er de openbare orde te verstören alsook om een goede samenwerking uit te bouwen met de buurlanden. Daarnaast bestaat er op het niveau van de Raad van Europa een conventie rond geweld

bij sportwedstrijden die aanbevelingen doet aan de lidstaten over te nemen maatregelen. Deze conventie bestaat reeds 30 jaar en wordt momenteel herwerkt.

Als men één Europese wet zou maken, zou men ook moeten bekijken dat de juridische systemen en handhavingsystemen in elk lidstaat hetzelfde zijn en dat is vooralsnog niet het geval.

11.03 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de minister, in verband met het laatste deel van mijn vraag ben ik blij met uw antwoord, ik ben er helemaal geen voorstander van om voor elk probleem waar er een meerlandenactiviteit is onmiddellijk meer Europa te creëren. Samenwerking is inderdaad beter dan eenheidsworst over heel Europa voor dit soort problemen.

Ik neem ook kennis van het feit dat de voetbalcel werkt aan wijzigingen rond de voetbalwet. Zelf ben ik reeds meer dan 15 jaar lid van de raad van bestuur van een tweedeklasser die ooit in eerste klasse speelde. Ik ben dus min of meer een ervaringsdeskundige in de problematiek van de voetbalwetgeving.

De voorbije weken en maanden heb ik zelf het initiatief genomen om het werkfeld te gaan bevrageren, zowel de politiezones met een eerste- of tweedeklasseploeg, de Pro League als een aantal voetbalclubs in eerste en tweede klasse. Daaruit heb ik duidelijk aanwijzing gekregen wat er moet aangepast worden en ik ben zelf van plan om een wetsvoorstel voor te bereiden in die zin. Ik zal graag contact opnemen met de voetbalcel om te bekijken dat wij daarover zeker geen tegengestelde visies hebben.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

12 Vraag van de heer Koen Metsu aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het intrekken van de uitkering van Syriëstrijders en het project-BELFI" (nr. 5878)

12 Question de M. Koen Metsu au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le retrait des allocations des combattants partis en Syrie et le projet BELFI" (n° 5878)

12.01 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de minister, in Nederland ligt een wetsvoorstel op tafel omtrent de uitkeringen aan jihadisten. Die uitkeringen worden sneller stopgezet en bovendien zullen ook de studiefinancieringen en de toeslagen van de belastingdienst meteen worden beëindigd. De uitkeringen konden in het verleden reeds worden stopgezet, maar die stopzetting duurde soms maanden. Ook bij de stopzetting van de studiefinanciering botste men op regels die de stopzetting verhinderden en moeilijker maakten. Volgens het nieuwe wetsvoorstel dat nu op tafel ligt, moeten alle overheidsininstellingen, als de inlichtingendiensten de vaststelling maken dat een Nederlander naar Syrië of Irak is getrokken als jihadist of dat een Nederlander zich heeft aangesloten bij een andere terroristische groepering, alle uitkeringen blokkeren.

In België werd in september 2014 reeds bekendgemaakt dat men in het Brusselse is gestart met het project BELFI. In het kader van dat project gaat de Brussels FGP op zoek naar personen met de Belgische identiteit die naar Syrië trokken en die hier nog sociale uitkeringen, zoals een werkloosheidsuitkering, OCMW-uitkering, ziekte-uitkering of zelfs kindergeld, krijgen. Als zij eenmaal zijn opgespoord en de feiten zijn vastgesteld, stelt de FGP een proces-verbaal op. Dat wordt verzonden naar de arbeidsauditeur en die brengt op zijn beurt de sociale organismen op de hoogte. De uitkering wordt dan ingetrokken en er kan ook een terugvordering van reeds gestorte uitkeringen worden geëist.

Mijnheer de minister, hoe staat het momenteel met het project BELFI? Is het project nog actief? Hoeveel Syriëstrijders die nog een uitkering kregen, heeft men in het project reeds kunnen opsporen? Hoeveel uitkeringen werden reeds teruggevorderd?

Hoe gaat men in onze buurlanden om met het intrekken van uitkeringen van Syriëstrijders? Hoe ontwikkelt het wetgevend werk hieromtrent zich daar?

12.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer Metsu, het project BELFI werd door procureur-generaal Johan Delmulle van het Hof van Beroep te Brussel aangekondigd in zijn mercuriale van september 2014. Het project werd opgestart door de Brusselse FGP en slaat enkel op de arrondissementen Brussel-Halle-

Vilvoorde, Leuven en Nijvel. Het project is nog steeds actief en is in volle uitwerking, in nauwe samenwerking met de federale politie, de gerechtelijke autoriteiten, de RVA, de sociale inspectie en de diensten belast met de uitbetaling van de kinderbijslag.

Wat de natuurlijke personen betreft, werden tot op heden 85 aanvankelijke processen-verbaal opgesteld wegens sociale fraude en overgelegd aan de arbeidsauditeur van het bevoegde gerechtelijk arrondissement. Vervolgens werden de feiten door hem meegedeeld aan de verschillende sociale instellingen, die daarna overgaan tot de stopzetting van de lopende betalingen of onrechtmatige uitbetalingen berekenen.

Het gaat om personen vermeld op de geconsolideerde lijst van het OCAD, waarvan werd vastgesteld dat zij al of niet onrechtmatig vergoedingen hebben ontvangen of nog steeds ontvangen van de sociale instellingen. De lijst is beperkt, omdat een bekend aantal andere personen momenteel nog het voorwerp uitmaken van gerechtelijke onderzoeken. In het belang van de lopende onderzoeken wordt het advies van de verantwoordelijke magistraat en de onderzoekers afgewacht. In vergelijking met de geconsolideerde lijst van het OCAD bestaat momenteel nog de mogelijkheid om verder onderzoek te doen naar ongeveer 130 bijkomende personen.

Tot op heden werden betalingen stopgezet, maar er werden nog geen uitkeringen teruggevorderd. Stopzetten is gemakkelijker dan recupereren.

Dat lijkt misschien lang, maar er dient rekening te worden gehouden met de gangbare procedures. Personen moeten uitgenodigd worden voor verhoor door de gerechtelijke diensten en door de RVA en bewijsstukken van een mogelijk verblijf in het land in tegenstelling tot de gegevens voorhanden in de gerechtelijke procedures, dienen te worden nagetrokken.

Wat de kinderbijslag betreft, worden de nodige opzoeken verricht door de dienst Familie van de lokale politiezones.

De problematiek vereist echter de medewerking van bepaalde grote OCMW's van het Brussels Gewest. Sommige OCMW's verlenen geen medewerking en wisselen geen informatie uit. Zodoende is het niet geweten welke bedragen zij hebben uitgekeerd, noch welke maatregelen zij hebben genomen om onrechtmatige uitbetalingen stop te zetten of terug te vorderen. Sommigen antwoorden gewoon niet en beroepen zich hiervoor op hun beroepsgeheim.

Gelijkwaardige initiatieven in onze buurlanden zijn ons momenteel onbekend.

12.03 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Wat de informatiedoorstroming van bepaalde Brusselse OCMW's naar de FGP betreft, daaraan kan en moet worden gesleuteld. Het gaat om heikale informatie.

Hoewel het beroepsgeheim belangrijk is, lijkt het mij gek dat de wet door diverse instanties op een andere manier wordt geïnterpreteerd. Ik zal mij daarin verder verdiepen.

12.04 Minister Jan Jambon: Voor alle duidelijkheid, er is ter zake geen wet. De heer Delmulle heeft zelf het initiatief genomen om daar in zijn gerechtelijk arrondissement achteraan te gaan, wel gebaseerd op wetten. Er is echter geen wettelijke verplichting voor de OCMW's.

12.05 Koen Metsu (N-VA): De heer Mayeur beroept zich op de wet en het beroepsgeheim. Zijn collega's interpreteren het anders. Iemand moet het dus fout hebben.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Questions jointes de

- Mme Vanessa Matz au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la police montée" (n° 5906)

- M. Philippe Pivin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le futur de la police fédérale à cheval" (n° 6139)

- **M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la cavalerie fédérale" (n° 6958)**

13 Samengevoegde vragen van

- **mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de bereden politie" (nr. 5906)**
- **de heer Philippe Pivin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de toekomst van de bereden federale politie" (nr. 6139)**
- **de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de federale cavalerie" (nr. 6958)**

13.01 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, il y a deux mois, la presse s'est fait l'écho de la problématique de l'avenir de la police à cheval en faisant référence à une note interne qui dévaloriseraient les missions et le rôle actuels de cette police intégrée à la direction de la Sécurité publique de la police fédérale.

Selon les journalistes, cette note réduirait la police montée à un "rôle cérémonial" et de "soutien" à la police locale. Mais on sait tous que cette mission n'est pas la seule de la police montée qui apporte régulièrement son soutien aux patrouilles et aux équipes de maintien de l'ordre des services de la police locale.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire quel est l'organe qui a réalisé cette note interne? La direction de la police montée a-t-elle été associée à cette analyse? Cette note fait-elle état du nombre de missions d'accompagnement réalisées par la police fédérale à cheval à la police locale et ce, pour chaque Région du pays? Les missions d'encadrement lors de manifestations d'ampleur (football, concerts, festivités urbaines, etc.) ont-elles été auditées? Les représentants de la police locale ont-ils été associés à cette analyse? Combien de policiers et de chevaux composent-ils actuellement la police fédérale à cheval?

13.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, j'avais préparé ma réponse aux trois questions. Je vais donc la donner telle quelle. Monsieur Pivin, cela complètera votre dossier.

Le moyen équestre est intégré dans l'ensemble des moyens de la direction de la Sécurité publique de la police fédérale. La cavalerie de la police fédérale compte actuellement 137 chevaux et 159 membres du personnel. (tableau d'organisation 3) dont 113 policiers formés comme cavaliers. Certains exécutent aussi d'autres missions opérationnelles au sein de la direction. Les autres membres du personnel sont des CALog, notamment des palefreniers, maréchaux-ferrants, personnel logistique.

Les coûts en personnel pour cette entité sont de 11 472 000 euros, soit 57 000 par équivalent temps plein. Les coûts en fonctionnement et investissement sont de 12 688 000 euros. Ils concernent les frais de personnel liés à la fonctionnalité équestre, l'achat des chevaux, leur entretien et alimentation, les véhicules et équipements spécifiques pour les chevaux. Je n'ai pas encore mentionné les coûts en matière d'infrastructures.

Selon la cavalerie, il est grand temps de réinvestir dans le logement et le terrain de la cavalerie et ce, en dehors des casernes actuelles. Une estimation minimale prévoit que ce service a besoin de 12 000 mètres carrés pour les écuries et les équipements équestres. Tenant compte d'un prix de location d'environ 80 euros par mètre carré, hors TVA, un montant de 1 178 000 euros sur une base annuelle est avancé. Le coût total de cette entité s'élève donc à 13 866 000 euros sur une base annuelle.

J'ai pris note des éléments transmis par certains en matière de plus-value opérationnelle mais également de réduction des coûts déjà intervenue dans le cadre de l'optimisation de la police fédérale et de la réallocation des capacités disponibles.

Je souhaite souligner avant tout que l'objectif principal n'est pas la suppression ni la dévalorisation de certains services ou missions. Je veux insuffler plus d'oxygène en termes de capacités pour les vraies missions policières essentielles et indispensables et ceci, au profit de l'ensemble de la police intégrée. En effet, pour atteindre l'objectif de modernisation et de rationalisation de la police, on doit oser remettre en question certains services ou missions actuels qui sont peut-être utiles mais pas absolument nécessaires.

Certes, je veux garantir aux services de police la possibilité de disposer des moyens adéquats à l'exécution de leurs missions opérationnelles afin d'assurer aussi bien la sécurité de la population que celle du personnel policier engagé. Une réorientation des moyens est, dans ce contexte, absolument nécessaire.

En cas de suppression de cette unité, il est clair que les cavaliers qui ont bénéficié d'une formation de base et qui sont des policiers polyvalents pourront être réaffectés dans d'autres unités de la police fédérale ou locale. Il en va de même pour les autres membres de cette unité. Toutefois, ce n'est pas à l'ordre du jour.

L'exercice, qui est donc toujours en cours, tient compte de toutes les informations recueillies de la part des services ou des acteurs impliqués et qui sont relatives au type, au nombre et à la plus-value des missions accomplies.

Lors des différentes phases préparatoires de l'analyse des tâches clefs, plusieurs zones de police ont été impliquées. La Commission permanente de la police locale a également été associée aux débats.

Cette note interne est issue d'un groupe de travail constitué de membres de la police et d'experts en matière de sécurité à titre individuel. Mes conseillers sont en train de finaliser ce document, sur la base des concertations avec tous les acteurs concernés ou à partir des informations qu'ils ont fournies. Y sont notamment inclus le comité de direction de la police fédérale – en particulier des services de la police montée –, mais également les bénéficiaires de cette forme d'appui.

À ce stade, aucune décision définitive n'est intervenue. Mon cabinet mène une phase de finalisation des propositions formulées. Ce n'est que dans un second temps que je prendrai position avec mes collègues du gouvernement.

Donc, pour être honnête, cela prend un peu plus de temps que prévu. Je présenterai le rapport sur les tâches clefs au kern. S'agissant de la cavalerie, aucune décision n'a encore été prise.

13.03 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, ayant reçu plus de réponses que je n'ai posé de questions, je ne répliquerai pas!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Interpellation de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur "la gestion par l'AFCN de la multiplication des incidents à la centrale de Tihange" (n° 60)

14 Interpellatie van de heer Jean-Marc Nollet tot de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met Grote Steden en de Regie der Gebouwen over "de aanpak door het FANC van de opeenvolgende incidenten in de kerncentrale van Tihange" (nr. 60)

14.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai mis l'interpellation à jour suite aux deux auditions. Je vais la centrer sur la seule question des retards de communication.

L'AFCN a fait savoir le jeudi 6 août qu'elle avait décidé de rédiger un *pro justitia* suite à l'incident qui s'est déroulé le 29 juillet à l'unité 3 de la centrale de Tihange. Pourquoi a-t-il fallu attendre huit jours avant que l'Agence ne publie cette information sur son site? Il apparaît par ailleurs que le site de l'Agence ne répertorie pas tous les incidents. S'agit-il de mieux maîtriser les statistiques du nombre d'incidents à la veille de décisions importantes? Quels sont les incidents similaires qui se sont produits? À quelles dates? Pourquoi n'y a-t-il pas eu un relevé systématique de ces incidents sur le site de l'AFCN?

Le même 6 août, l'Agence fait également état d'un autre incident qui s'est produit sur l'unité 1 de la centrale et qui se serait produit le 25 juillet. Il est fait allusion à une accumulation d'erreurs humaines. Quelles sont ces erreurs? Au nombre de combien sont-elles? Une fois encore, pourquoi a-t-il fallu attendre douze jours avant que l'Agence ne publie cette information sur son site?

Electrabel se targue d'une grande transparence en la matière. A-t-il transmis ces informations à l'Agence fédérale et quand, pour que cette dernière diffuse l'information au grand public avec un tel décalage?

La même question mérite d'être posée pour l'incident du 14 juillet survenu sur l'unité 3. Pourquoi l'Agence a-t-elle attendu seize jours avant d'en faire état sur son site? Au-delà des critiques justifiées de l'Agence à l'encontre d'Electrabel sur sa piètre gestion du site de Tihange, n'y a-t-il pas matière à s'interroger sur la

manière dont l'Agence fédérale gère ce genre de situation et sur son peu de réactivité, notamment en termes de diffusion de l'information?

Quand j'interrogeais M. Bens lors de la commission du 19 août, il disait: "(...) même si, pour ce genre d'incident, nous essayons d'aller le plus vite possible, mais pour y mettre un peu de contenu, cela prend un peu plus de temps. Je ne suis pas étonné que cela prenne deux ou trois jours". Quand je vois que cela va de huit à seize jours, je me dis que ce n'est pas possible.

Il y a un problème de rapidité dans la transmission de l'information et je n'ose pas imaginer comment cela se passera s'il devait y avoir un incident plus grave.

L'Agence dit vouloir adresser un signal fort à Electrabel afin qu'ils se reprennent mais depuis quand parle-t-on de signaux interposés en termes de sûreté nucléaire? Faut-il interpréter la concession faite par Electrabel, le lendemain, par voie de communiqué de presse reconnaissant un écart par rapport à ces accords avec l'Agence, comme un contre-signal suffisant à vos yeux?

Plus globalement, j'aimerais avoir votre sentiment sur la gravité de la situation et le contexte dans lequel ces incidents se multiplient. Au moment où d'aucuns envisagent d'une part de prolonger les plus vieilles centrales au-delà de la durée de vie qui leur était assignée et, d'autre part, de relancer les centrales bourrées de fissures sur leurs parois, pensez-vous qu'Electrabel soit à même de faire face à son immense responsabilité en termes de sûreté et de sécurité nucléaire? Surtout, quand on voit avec quelle désinvolture cette entreprise traite et gère des situations à enjeux d'importance moindre et quand on sait, par ailleurs, que la maison mère cherche à se débarrasser au plus vite de ses actifs nucléaires sur le sol belge.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, j'attends vos réponses et vos précisions avec impatience puisque cette interpellation a été déposée au mois d'août.

14.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, lors de son audition en sous-commission Sécurité nucléaire du 19 août, donc après le dépôt de votre interpellation, M. Bens a expliqué ce qu'il s'était précisément passé lors des incidents des 14, 27 et 29 juillet. Il a également précisé que l'AFCN prend toujours le temps d'analyser ce genre d'incident avant de communiquer à ce sujet. Les incidents INES 1 ou plus sont systématiquement publiés sur le site de l'AFCN.

M. Bens a aussi été clair sur les motifs qui ont donné lieu à l'établissement d'un *pro justitia*. L'AFCN est intervenue après avoir constaté un manque de rigueur et de responsabilité sur le site de Tihange. Il ne faut pas se focaliser sur le nombre spécifique d'incidents, même si certains étaient évalués sur l'échelle INES.

Le *pro justitia* s'est concentré sur l'incident du 29 juillet, dans la mesure où il était le seul à constituer une infraction à la loi. Toutefois, la fréquence des infractions aux spécifications techniques constatées témoigne, selon l'AFCN, d'un affaiblissement général de la culture de sûreté.

L'Agence a rempli son rôle d'autorité de contrôle et a imposé des mesures correctrices, qui ont été développées par M. Bens lors de son audition. Tout d'abord, l'Agence a temporairement retiré l'habilitation de quatre personnes en les obligeant à repasser leur formation et à se présenter devant le Comité d'habilitation pour récupérer leur licence. Cela a été fait entre-temps.

Ensuite, l'AFCN a chargé Electrabel d'établir un plan d'action visant à renforcer la culture de sûreté nucléaire. Il comporte deux volets. Le premier inclut une série de mesures urgentes destinées à améliorer cette culture à court terme. Le second vise une solide culture de sûreté à moyen et long termes. Le premier volet devait être remis pour le 30 septembre. Vous en avez normalement déjà reçu une copie. Quant au second volet, Electrabel doit l'introduire avant le 15 janvier prochain.

L'AFCN continuera à rester attentive à la situation et veillera à ce que la culture de sûreté soit solidement ancrée dans l'esprit des collaborateurs de la centrale nucléaire de Tihange. En outre, elle veille à la sécurité technique des installations afin de garantir la sûreté de leur exploitation aussi bien maintenant qu'à l'avenir.

L'exploitant Electrabel est le responsable de première ligne de la sûreté des centrales nucléaires. Mais comme l'illustre le cas qui nous occupe, nous disposons d'une instance indépendante qui vérifie qu'Electrabel respecte bien ses engagements. Elle n'hésitera pas à intervenir si cela s'avère nécessaire.

Même si, dans les installations nucléaires, il existe plusieurs couches de défense en profondeur, dont la culture de sûreté en est une, nous exigeons que toutes ces couches fonctionnent correctement.

14.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

J'entends qu'en ce qui concerne les mesures INES, on ne publie qu'à partir d'INES 1. Une publication dans la transparence comme on mérite d'en avoir une en la matière nécessiterait une publication comme en Suisse des incidents INES 0. Mais sur la question du délai, il n'est pas normal qu'il y ait une rétention temporaire d'informations. Pourquoi huit ou seize jours? Encore récemment, l'incident du 8 septembre a été publié le 16 septembre. Pourrais-je vous demander de suggérer à l'Agence de publier endéans les deux ou trois jours, comme elle l'a évoqué elle-même en commission? Pourriez-vous donner cette consigne?

14.04 Jan Jambon, ministre: En principe, oui, mais comme je l'ai indiqué dans ma réponse, avant de communiquer, nous devons bien analyser la situation. Dans chaque circonstance, avec chaque instance, nous obtiendrons cette analyse endéans les deux ou trois jours, mais sur le principe, je suis d'accord avec vous.

14.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous remercie d'accepter de donner cette petite consigne.

Je suis d'accord avec vous, nous ne savons pas tout faire en deux ou trois jours, mais je n'ai jamais vu d'informations divulguées avant huit jours. Toutes datent d'au moins huit jours. Tant mieux si cela change!

Par ailleurs, rien n'empêche l'AFCN de publier une information partielle et de la compléter ensuite. Mais attendre huit jours pour obtenir une première information a de quoi interroger. Je vous remercie d'examiner ce qu'on peut faire pour améliorer l'information en pareille situation.

14.06 Jan Jambon, ministre: Mon collaborateur me signale que des messages sont néanmoins postés deux ou trois jours après l'incident. Il vous fournira ...

14.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je verrai cela avec lui après la réunion de commission, parce que franchement, depuis le mois de juillet, toutes les déclarations sont faites huit ou dix jours après les incidents.

[FR]L'incident est clos.

[NL]Het incident is gesloten.

15 Questions jointes de

- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la situation de Doel III et Tihange II" (n° 5898)

- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'évolution du dossier des fissures découvertes dans les cuves de Doel III et Tihange II" (n° 5944)

15 Samengevoegde vragen van

- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de stand van zaken met betrekking tot Doel 3 en Tihange 2" (nr. 5898)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de ontwikkelingen in het dossier van de scheurtjes in de reactorvaten van Doel 3 en Tihange 2" (nr. 5944)

15.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je souhaiterais faire le point avec vous sur différentes dimensions du dossier des fissures détectées sur les cuves des réacteurs de Tihange 2 et Doel 3.

Lors de son audition du 8 juillet, M. Bens a déclaré qu'Electrabel mettait la dernière main à la rédaction de son *safety case*. Pouvez-vous nous dire où en est le dossier et quelles étapes doivent encore être franchies?

Plus bizarre, le 10 juin dernier, je vous interrogeais sur le fait que le rapport de la réunion de l'International

Review Board qui s'est tenue fin avril, n'était toujours pas diffusé. Nous sommes maintenant près de six mois après la réunion et les conclusions des experts qui devaient se prononcer sur la méthodologie que doit utiliser Electrabel ne sont toujours pas connues. Que cache ce délai? Y a-t-il des échanges, des interactions entre l'IRB et Electrabel avant publication du rapport de l'IRB? Quel est le meilleur calendrier possible pour une décision finale en la matière? Je ne vous demande évidemment pas de vous engager sur un délai, mais simplement de nous dire quel est le calendrier le plus serré envisageable en respectant strictement toutes les étapes.

La Suisse a également dû mettre à l'arrêt un de ses réacteurs suite à la découverte d'anomalies après réalisation du test ultrasonique similaire à celui réalisé sur Doel 3 et Tihange 2. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette situation suisse? L'AFCN a-t-elle eu des contacts récents avec son homologue puisque des informations récentes sont sorties en Suisse?

Sachant que le réacteur de Beznau 1 n'a pas été conçu et livré par la même entreprise RDM, l'hypothèse d'une erreur spécifiquement liée à cette entreprise prend du plomb dans l'aile et d'autres hypothèses doivent désormais être sérieusement analysées. Pouvez-vous me dire ce qu'il y a de commun entre Tihange 2, Doel 3 et Beznau 1?

Pouvez-vous nous informer sur la manière dont "l'hypothèse MOX" est concrètement traitée dans l'analyse de la situation à Tihange 2 et Doel 3?

15.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, vos questions ont déjà été traitées durant l'audition de Jan Bens en sous-commission de la Sécurité nucléaire. Ces réponses sont disponibles dans le rapport de cette commission. La réponse à votre question n° 5944 donnera l'état actuel de ce dossier. Je peux le traiter immédiatement mais la réponse s'y trouve. Les réponses à vos questions sur l'hypothèse Mox se trouvent en pages 24 et 32 du rapport de la sous-commission de la Sécurité nucléaire du 19 août 2015 et dans la réponse à votre question orale n° 2876 traitée le 18 mars 2015.

Tous les rapports concernés ont été réimprimés spécialement pour vous.

15.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, au moment où je dépose ma question, je n'ai pas les réponses. Il y a quatre mois d'écart entre les auditions et la commission. Peut-on traiter cela avec les éléments de l'autre commission?

15.04 Jan Jambon, ministre: D'accord. Concernant l'évolution des fissures découvertes dans les cuves de Doel 3 et de Tihange 2, l'AFCN a réuni les experts internationaux de l'International Review Board afin d'évaluer l'acceptabilité des équations réalisées par Electrabel pour prédire la fragilisation sous irradiation des cuves de Doel 3 et Tihange 2.

Cela signifie que l'IRB devait se positionner sur l'acceptabilité d'une partie seulement de l'approche proposée par Electrabel pour démontrer la sûreté des cuves de Doel 3 et de Tihange 2. Ce groupe d'experts s'est réuni une première fois début novembre 2014.

À l'issue de cette rencontre, l'IRB a présenté oralement ses conclusions préliminaires. Le rapport préliminaire de l'IRB est parvenu en décembre 2014 à l'AFCN. Le groupe d'experts concluait à un manque de maturité de l'approche proposée par Electrabel et demandait des travaux complémentaires pour étayer les équations de prédiction.

L'AFCN est arrivée indépendamment à une conclusion similaire. Electrabel a fourni entre décembre 2014 et début avril 2015 les compléments d'information renforçant leur approche. Fin avril 2015, l'IRB s'est à nouveau réuni pour discuter des équations proposées par Electrabel. À l'issue de cette rencontre, l'IRB a présenté oralement ses conclusions à l'AFCN. Huit des neuf experts de l'IRB jugent l'approche proposée et les équations utilisées acceptables pour estimer la fragilisation des cuves de Doel 3 et Tihange 2 sous irradiation.

Le dernier expert a fait part d'une préoccupation sur un des termes de ces équations. L'AFCN est par ailleurs arrivée indépendamment à la même conclusion que ce neuvième expert.

L'International Review Board (IRB) a remis une version préliminaire de son rapport final à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) fin mai 2015. L'AFCN a transmis ce rapport préliminaire à Electrabel en même

temps que ses conclusions sur l'acceptabilité de la méthodologie complète d'Electrabel.

L'AFCN a jugé que la démonstration de l'acceptabilité de l'équation des prédictions proposées n'était pas encore suffisante et a demandé à Electrabel des travaux complémentaires pour justifier en détail le terme préoccupant de l'équation proposée. L'AFCN a suivi l'expert le plus critique pour l'approche d'Electrabel.

Fin juin 2015, Electrabel a présenté ses arguments et de nouveaux résultats expérimentaux étayant la valeur proposée pour le terme de l'équation de prédition et justifiant l'acceptabilité du terme préoccupant.

Sur la base de ces résultats complémentaires, l'AFCN a jugé la méthodologie d'Electrabel acceptable. Le 17 juillet 2015, l'AFCN a averti Electrabel que son *safety case*, c'est-à-dire le dossier de démonstration de la sûreté des cuves de deux réacteurs était admissible pour examen. En réponse, Electrabel a remis une version préliminaire de ce *safety case*.

Fin août 2015, l'IRB a remis la version finale de son rapport. Les conclusions sont restées inchangées entre la version préliminaire du rapport de fin avril et la version finale d'août 2015.

Durant ces mois, les experts de l'IRB ont essentiellement avancé sur deux aspects de leur rapport: d'une part, la clarification de leur argumentation et d'autre part, la formulation et l'écriture du texte pour tenter de minimiser les risques de mauvaise interprétation par les futurs lecteurs. Le rapport final de l'IRB et le *safety case* d'Electrabel seront publiés en même temps que la décision de l'AFCN sur le futur des réacteurs Doel 3 et Tihange 2, comme cela a toujours été annoncé par l'AFCN et comme cela a été fait dans le passé.

L'AFCN avait annoncé à Electrabel en septembre 2014 vouloir traiter l'évaluation de ce dossier en deux phases distinctes. Tout d'abord, évaluer l'acceptabilité de l'approche proposée par Electrabel pour justifier que les indications de défaut ne mettent pas en péril l'intégrité structurelle des cuves des deux réacteurs, c'est-à-dire évaluer la méthodologie complète proposée. Ensuite, évaluer les résultats de l'application de cette méthodologie.

La première étape a donc été clôturée par l'AFCN cet été. La seconde étape est en cours. Au cours de cette étape, l'AFCN a recours à différents intervenants. BelV et AIB Vincotte évaluent les *safety cases* présentés par Electrabel et vont remettre leur rapport d'évaluation à l'AFCN.

En parallèle, un laboratoire américain évalue indépendamment les calculs d'intégrité structurels d'Electrabel. Toujours en parallèle, le groupe d'experts belges évalue la pertinence de l'hypothèse hydrogène formulée par le professeur Boogaerts de la KUL. Sur la base de l'ensemble de ces rapports, l'AFCN tirera ses conclusions sur le futur des deux réacteurs.

15.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour les précisions que vous avez apportées.

Cela dit, je voudrais formuler trois ou quatre remarques. Vous dites que fin août, les experts se sont une nouvelle fois réunis en vue de remettre un rapport final et que la conclusion avait été inchangée. Cela signifie-t-il que ce rapport a été approuvé par huit experts sur neuf ou par neuf experts sur neuf?

15.06 Collaborateur du ministre: Lorsqu'il a été question de huit experts sur neuf, il s'agissait de l'équation.

15.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Fin août 2015, le rapport final de l'IRB a été remis. Ce rapport a-t-il fait l'objet d'une unanimité ou a-t-il été approuvé par huit des neufs experts?

15.08 Collaborateur du ministre: Je peux me renseigner à ce sujet.

15.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pour ce qui concerne la publication, je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur le ministre. En effet, en 2013, Electrabel a remis un *safety case* qui a été publié en février et l'Agence fédérale a pris sa décision en mai 2013. Ce faisant, il n'est pas correct de dire que vous procédez comme par le passé puisque – je le répète –, en 2013, le *safety case* a été publié en février et que la décision de l'Agence est tombée en mai.

Je vous demande simplement d'appliquer la même procédure que par le passé. Comme vous m'en avez informé, ce dont je tiens encore à vous remercier, dans ce cas, le *safety case* est arrivé le 17 juillet et il ne figure pas encore sur le site de l'Agence fédérale. En termes de transparence et de contre-expertise, cela pose problème. Je vous demande donc de bien vouloir publier le *safety case* une fois qu'il est disponible, tout comme les rapports des experts.

S'agissant du calendrier à venir, vous me dites que BelV doit encore remettre son rapport. Les Américains de *Oak Ridge National Laboratory* doivent encore rendre le leur. Vous m'aviez pourtant dit que c'était pour la mi-septembre. Nous sommes le 21 octobre. Quel est alors le calendrier à cet égard?

15.10 **Jan Jambon**, ministre: Le retard s'explique par des discussions que nous avons eues au sujet du contrat.

15.11 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Quel est le calendrier?

15.12 **Jan Jambon**, ministre: Pour la fin de ce mois ou en novembre.

15.13 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Fin octobre?

15.14 **Jan Jambon**, ministre: Plutôt en novembre.

15.15 **Collaborateur du ministre**: S'il n'y a pas de questions supplémentaires de ce labo, nous pourrions avoir les résultats du laboratoire en novembre.

15.16 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): C'est logique.

J'en viens à ma question à laquelle vous n'avez pas répondu. L'échéance la plus proche pour la décision finale, c'est alors janvier, puisque tout est décalé?

15.17 **Jan Jambon**, ministre: Pour prendre la décision, nous avons besoin d'au moins deux semaines après la remise du rapport.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

16 Questions jointes de

- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'incident survenu dans la nuit du 12 au 13 août à la centrale de Tihange III" (n° 5909)

- M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'incident survenu dans la nuit du 12 au 13 août 2015 à la centrale de Tihange III" (n° 5942)

16 Samengevoegde vragen van

- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het incident aan kernreactor Tihange 3 tijdens de nacht van 12 op 13 augustus" (nr. 5909)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-earsteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het incident aan kernreactor Tihange 3 tijdens de nacht van 12 op 13 augustus 2015" (nr. 5942)

16.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, la mise à l'arrêt en urgence, dans la nuit du mercredi 12 août au jeudi 13 août, du réacteur 3 de la centrale de Tihange intervient quelques jours seulement après la rédaction d'un procès-verbal par l'AFCN portant sur différentes infractions relevées sur le site hutois.

L'incident n'a, semble-t-il, rien à voir avec les manquements humains épingleés mais relèverait d'un nouveau problème technique, cette fois au niveau des systèmes de contrôle. Est-ce pour autant vraiment plus

rassurant de savoir que l'arrêt en urgence, au milieu de la nuit, est lié à un défaut du mécanisme de surveillance des barres de contrôle alors que ce réacteur sort à peine d'une révision décennale en profondeur qui l'avait mis à l'arrêt entre le 24 mars et le 12 mai?

Monsieur le ministre, qu'en est-il exactement de l'origine de cet arrêt brutal? Quelle est la raison précise pour laquelle la barre de contrôle est descendue dans le cœur du réacteur? S'agit-il d'un problème d'alimentation en tension de l'électro-aimant qui maintient ces barres au-dessus du réacteur, problème dont l'origine serait à rechercher derrière le dysfonctionnement d'un des deux alternateurs? Si oui, à quoi est dû ce dysfonctionnement? Vieillesse du matériel? Pourquoi cet état défectueux n'avait-il pas été repéré, notamment lors de la récente révision décennale? Quel est le risque que ce dysfonctionnement se répète à Tihange 3 mais aussi dans les autres réacteurs? Quelles sont les mesures mises en place?

Electrabel parle d'une situation "statistiquement normale": en moyenne, chaque réacteur serait fermé en urgence une fois par année. Pour vérifier ce propos, pouvez-vous nous donner les statistiques de fermeture en urgence pour les sept réacteurs belges relatives aux cinq ou dix dernières années? Plus spécifiquement pour Tihange 3, à quand remonte sa dernière fermeture en urgence?

La question suivante complète la question déjà déposée en traitant un élément neuf, apporté lors de l'audition de M. Bens le 19 août en sous-commission Sécurité nucléaire. À cette occasion, M. Bens précisait: "La cause exacte du déclenchement de Tihange 3 est une faute électrique dans le système qui maintient les grappes de contrôle hors du cœur. C'est un système passif. Si la tension électrique disparaît, les grappes tombent. Deux circuits alimentent ces électro-aimants. Un circuit était tombé en panne pour une raison que je ne connais pas encore. On voulait le réparer et c'est en préparant cette réparation que l'autre circuit a déclenché. Pour le reste, il faut encore investiguer s'il s'agit d'une erreur électrique, d'un court-circuit dans le système de commandes. Voilà pour la raison directe du déclenchement de Tihange 3."

Ma question complémentaire est donc de savoir ce qu'ont donné ces investigations complémentaires. Et notamment la réponse aux questions de savoir pour quelle raison le premier circuit était tombé en panne et pour quelle raison le second circuit a déclenché lui aussi.

16.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, en ce qui concerne votre deuxième question, une analyse détaillée de l'événement a montré que le premier circuit a déclenché suite à un défaut des ruptures d'excitation lié à des balais d'excitation usés.

Le second circuit a déclenché par chute de tension suite à une mise en parallèle intempestive des deux circuits.

Pour ce qui concerne votre première question, des réponses ont été données en sous-commission.

Je vous livre des éléments complémentaires. Le risque d'un arrêt automatique existe toujours dans nos centrales nucléaires. Depuis 2005, les centrales nucléaires belges ont eu en moyenne 1,3 arrêt automatique par an et par réacteur. Un arrêt automatique est une transition légère et va dans le sens de la sûreté. En 2015, un arrêt automatique a été noté pour les réacteurs de Tihange 1 et Tihange 3. Le dernier arrêt automatique du réacteur de Tihange 3 date du 30 novembre 2014.

16.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous avez raison de dire que la plupart des éléments ont été traités sauf un point. Pourquoi l'état défectueux repéré après n'a-t-il pas pu être repéré au moment de la révision décennale? Je trouve bizarre que lorsqu'une centrale sort d'une révision décennale, des problèmes soient découverts juste après.

16.04 Jan Jambon, ministre: Les techniciens m'ont dit que certains phénomènes ne sont pas visibles lors d'une période de révision. Le réacteur doit être en fonction pour réaliser ces tests.

16.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Lors d'une révision décennale, rien n'est visible. Ensuite, le réacteur démarre. Un arrêt d'urgence survient. Lors de cet arrêt, on découvre un élément problématique. D'autres ne l'avaient-ils pas prévu?

16.06 Collaborateur du ministre: En effet, c'est pendant l'opération que des choses peuvent être découvertes.

Men merkt tijdens de uitbating dingen op waarvan men weet dat ze de volgende keer hersteld moeten worden. Dat moet binnen een bepaalde termijn gebeuren. Als de centrale uitvalt, zal men het onderhoud dat op een ander moment moet gebeuren, ook meteen doen. Dat gebeurt regelmatig.

16.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je remercie le ministre et son collaborateur surtout, pour leur réponse. Je suis intéressé par les statistiques détaillées. Vous avez donné la moyenne. J'aimerais disposer des statistiques sur Tihange 3 de quand on a dû procéder à des arrêts d'urgence. Donc, si vous pouviez ultérieurement me transmettre les statistiques qui ont permis de calculer cette moyenne, ça m'arrangerait.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

17 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le suivi de la multiplication des incidents à la centrale de Tihange" (n° 5943)

17 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opvolging van de opeenvolgende incidenten in de kerncentrale van Tihange" (nr. 5943)

17.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, lors de son audition du 19 août, M. Bens nous a annoncé que suite aux incidents, il allait examiner les problèmes qui se sont posés dans le passé pour voir si ceux qui se posent aujourd'hui sont liés à ces derniers (page 14).

Quels sont les résultats de cet examen? Il a aussi précisé qu'Electrabel était chargé de mener une évaluation des causes profondes de ce type d'événements. Je me permets dès lors de vous demander quelles sont, selon Electrabel, ces causes profondes. Partagez-vous l'analyse de l'exploitant?

M. Bens a également annoncé qu'Electrabel se penchait sur son plan d'actions et sur le timing de ce dernier tout en précisant que l'AFCN devait approuver ce plan qui devra porter ses fruits rapidement (pages 15 et 19). Qu'en est-il? Où la procédure en est-elle? Peut-on avoir copie du plan approuvé?

Il a enfin précisé qu'il établirait un relevé statistique des incidents inférieurs à INES 1 pour vérifier s'ils sont en augmentation ces dernières années. Qu'en est-il? Et plus globalement, quelles leçons tirez-vous, en tant que ministre de tutelle, de cet épisode estival?

17.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, l'AFCN a demandé à Electrabel de rédiger un plan d'action à court terme pour fin septembre 2015 et de développer une approche pour l'analyse des causes profondes de ce type d'événements pour janvier 2016. Mi-octobre, l'AFCN a approuvé le plan d'action à court terme proposé par Electrabel. Vous avez entre-temps dû en recevoir une copie ainsi qu'une liste de nombreux événements survenus dans les centrales nucléaires de Doel et de Tihange qui ont fait l'objet d'une évaluation au moyen de l'échelle INES.

17.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Nous avons effectivement reçu le plan. Pour la liste, je veux être certain qu'il s'agit bien de la liste des incidents inférieurs à INES 1. Nous avons reçu dans un premier temps la liste des incidents INES 1 et 2, mais pas ceux qui ne sont pas répertoriés.

17.04 Jan Jambon, ministre: C'est pour limiter le nombre d'événements, qui se comptent en milliers.

17.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Justement! M. Bens s'était engagé à vérifier. Il a demandé à Electrabel de vérifier si le nombre d'événements en dessous de INES 1 n'était pas en augmentation. J'ai demandé à voir ce qu'il en était. Je sais bien qu'il s'agit de milliers, mais si jamais c'est 3 000 cette année alors que ce n'était que 500 il y a trois ans, statistiquement, c'est intéressant de le savoir.

17.06 Jan Jambon, ministre: Il paraît que les critères ont été modifiés. La comparaison entre les différentes périodes est difficile à établir. N'avez-vous pas reçu la liste?

17.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Oui, mais je pense qu'elle portait sur les événements INES 1 et 2.

17.08 **Jan Jambon**, ministre: Je vous propose alors de vérifier, puis d'entrer en contact avec mon cabinet.

L'exploitant Electrabel est le responsable de première ligne en termes de sûreté des centrales nucléaires. C'est pourquoi elle doit tirer les leçons de ces incidents et mettre en œuvre le plan d'action.

Comme le cas qui nous occupe l'illustre, nous disposons d'une instance indépendante qui vérifie qu'Electrabel respecte bien ses engagements et qui n'hésitera pas à intervenir si nécessaire.

17.09 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vais prendre le temps d'analyser la situation en tenant compte des compléments d'information que votre collaborateur me donnera.

Je vous remercie pour votre réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 18.04 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 18.04 uur.